

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 01
	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
	Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire

Secrétariat Général / FV

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu les dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient qu'au début de chacune des séances de Conseil Municipal, le Conseil procède à la désignation d'un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Considérant que peuvent être adjoints à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors des membres du Conseil Municipal qui assistent aux séances mais ne participent pas aux délibérations, tout en pouvant fournir les renseignements demandés par les élus.

Dans cette perspective, je vous propose de nommer **Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée**, pour remplir les fonctions de secrétaire, assistée des services administratifs de la Mairie, pour rédiger le procès-verbal de la présente séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

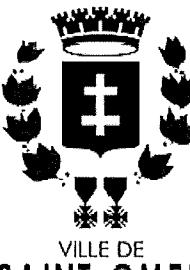
Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm01-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

- Nomme **Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguee**, pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 02
	INTEGRATION A L'INVENTAIRE DU MUSEE SANDELIN D'UN MEUBLE DE GABRIEL VIARDOT ACQUIS AUX ENCHERES
	Rapport de Madame Laura SCHRIEVE, Conseillère Municipale Déléguée
<i>Musées / IL</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIEVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le Musée Sandelin de la Ville de Saint-Omer, est labellisé Musée de France (cf. Arrêté 17 09 2003 paru au JO 01 10 2003, page 16772) et doit de ce fait répondre aux missions fixées au livre IV du Code du Patrimoine.

Le projet scientifique et culturel du musée Sandelin prévoit le réaménagement des salles d'expositions permanentes en deux parcours de visite. L'un de ces parcours, intitulé *Un palais, des collectionneurs*, a pour objectif de présenter l'histoire de la constitution de la collection à travers quelques grandes donations. La scénographie doit immerger le visiteur au sein d'espaces évoquant l'intimité des collectionneurs, notamment à travers du mobilier de leur époque.

L'une des salles sera consacrée aux collections asiatiques, constituées notamment de céramiques, d'estampes, de peintures, de tsubas, de masques ou encore de netsukes. Afin de présenter ces objets dans une ambiance adaptée, les musées de Saint-Omer ont acquis aux enchères un meuble dans le style Gabriel Viardot, célèbre ébéniste parisien spécialisé dans la production de meubles « genre chinois-japonais » dans le dernier tiers du XIX^e siècle.

Le meuble acquis est un piétement de cabinet sculpté, mouluré, patiné et ajouré à décors de rinceaux, végétaux et animaux fantastiques. La ceinture est sertie de bronzes ajourés à décors d'entrelacs. Il est daté de la seconde moitié du XIX^e siècle.



- Etat de conservation : bon.
- Acquis pour un montant de 2042 €.

En application de l'article L.451-1 du Code du Patrimoine, les membres de la délégation permanente de la commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France ont donné un avis favorable à son acquisition, en date du 9 mars 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

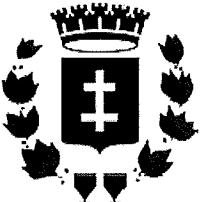
Abstention : 00

- Autorise l'intégration de ce meuble à l'inventaire du Musée Sandelin,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces réglementaires à venir.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 03
	PROJET DE CREATION D'UN NOUVEAU JARDIN AU MUSEE SANDELIN --- CONVENTION DE PARTENARIAT
	Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint
<i>Musées / IL</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIEVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le Musée Sandelin de la Ville de Saint-Omer, est labellisé Musée de France (cf. Arrêté 17 09 2003 paru au JO 01 10 2003, page 16772) et doit de ce fait répondre aux missions fixées au livre IV du Code du Patrimoine.

Le jardin du musée Sandelin se présente actuellement comme une pelouse circonscrite par une rangée de buissons en fer à cheval. Le caractère sommaire de son aménagement détourne la plus grande partie du public de sa visite et lui fait notamment manquer le point de vue sur la superbe façade arrière. Il est proposé de repenser l'aménagement du jardin afin d'en faire un lieu incontournable du Musée, accueillant, offrant un cadre à la poursuite de la visite et susceptible d'abriter certaines manifestations du musée.

Dans le cadre de ses objectifs de soutien à l'apprentissage et d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi, la Ville de Saint-Omer s'est associée à l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) du Pas-de-Calais pour intervenir au musée Sandelin afin de créer ce nouveau jardin. Cette collaboration permettra ainsi d'offrir aux apprentis un terrain propice à la mise en pratique de leur apprentissage, depuis la conception du jardin jusqu'à sa mise en œuvre. Ce projet doit s'inscrire dans le respect des contraintes suivantes :

- Le cursus du centre de formation sur deux années,
- Le cadre défini par le Projet Scientifique et Culturel du service des Musées de Saint-Omer,
- Les démarches entreprises par la Ville de Saint-Omer dans le cadre du Site Patrimonial Remarquable et du Plan Nature et Biodiversité.

Afin de fixer les conditions et les modalités de collaboration entre la ville de Saint-Omer et l'UFA du Pas-de-Calais, dans le cadre de l'aménagement du jardin, une convention doit être établie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'UFA du Pas-de-Calais,
- Autorise Monsieur le Maire à imputer les dépenses y afférentes aux budgets communaux des exercices 2021 et 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 04
	TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE --- FIXATION DE REVERSEMENT A LA COMMUNE D'UNE FRACTION DU PRODUIT DE LA TCCFE PERCUE PAR LA FDE 62

Rapport de Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint

*Direction Administrative
des Services Techniques*

*Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguee,
a été élue Secrétaire de Séance*

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégue, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu l'article 23 de la loi 2010-1488 du 7 Décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu les articles L.2333-2 à L.2333-5, L.3333-2 à L.3333-3, L.5212-24 et L.5212-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire COT/B/11/1517/C du 4 Juillet 2011 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration,

Vu l'article 5212-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales version à venir en vigueur au 1^{er} janvier 2015,

Considérant que la loi 2013-1279 réforme la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) dans sa perception, attribuant aux syndicats le soin de percevoir pour le compte de leurs membres le produit de cette taxe,

Considérant qu'en application de cette réforme, la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62) est compétente de plein droit pour percevoir la TCCFE à la place de toutes les communes de moins de 2 000 habitants et de plus de 2 000 habitants ayant délégué la gestion de cette taxe à la Fédération depuis le 1^{er} janvier 2015,

Considérant qu'en conséquence, il appartient au Conseil d'Administration de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, de fixer les modalités de versement du produit de la TCCFE à ses membres dans les conditions et limites prévues à l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les membres de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais devront, par délibération concordante, acter les dispositions prises relativement au versement du produit de la TCCFE,

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, la FDE 62 reverse la taxe perçue sur le territoire de la commune déduction faite d'un pourcentage représentatif des frais liés à l'exercice des missions de contrôle, de gestion et de la constitution d'un fond dédié à des actions de Maîtrise de l'Energie pour l'éclairage public.

Ces dernières années, les actions de Maîtrise de l'Energie pour la rénovation énergétique des bâtiments se sont considérablement développées.

La FDE 62 a modifié les modalités de versement du produit de la TCCFE lors de son Conseil d'Administration du 17 Octobre 2020, dans les conditions et limites prévues à l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, et a fixé à 5 % la fraction du produit de la taxe qui sera perçue et conservée par la FDE 62 sur le territoire des communes concernées, afin de couvrir les dépenses engagées, de la manière suivante :

- 1 % pour le contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité,
- 1 % pour les frais de gestion,
- 1 % pour la constitution d'un fonds dédié aux actions Maîtrise d'Energie pour l'Eclairage Public,
- 2 % pour la constitution d'un fonds dédié aux actions Maîtrise d'Energie pour les générateurs des bâtiments.

La fraction du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par la FDE 62 et reversée à la commune sera de 95 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Décide de fixer la fraction du produit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95 %.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 05 RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS PLACE DU 11 NOVEMBRE 1918 --- DEMANDE DE SUBVENTION
<i>DAST/CR</i>	<i>Rapport de Monsieur Claude BOURDON, Conseiller Municipal Délégué</i> <i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Dans le cadre d'un projet de Rénovation (statue, socle, plaques marbrières) du Monument aux Morts Place du 11 Novembre 1918, la Ville de Saint-Omer souhaite s'inscrire dans le dispositif Régional de Soutien à la Rénovation des Monuments aux Morts et bénéficier de la subvention régionale sur la base du montant H.T des travaux.

Le montant de la subvention s'élève à 3 000 euros sachant qu'il est plafonné à 30 % des dépenses éligibles et ne peut excéder le montant sollicité.

Ce Monument aux Morts, non repris au titre des Monuments Historiques, honore les Hommes et les Femmes morts pour la France. C'est aux pieds de celui-ci que se déroulent les cérémonies commémoratives officielles.

Il est notamment proposé :

- Mairie de Saint-Omer – Restauration du Monument aux Morts, Place du 11 Novembre 1918 pour un montant total s'élevant à 40 000 Euros HT,

Il est sollicité une subvention dans le cadre du dispositif Régional de Soutien à la Rénovation des Monuments Historiques de 3 000 Euros soit 7,5 % du montant H.T. des travaux,

Le Plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	40 000 €	- Subvention Région	3 000 €	7,5 %
Coût total de l'opération	40 000 €	Sous-total	3 000 €	7,5 %
		- Fonds propre	37 000 €	
		Sous-total	37 000 €	92,5 %
TOTAL base éligible	40 000 €	Total de ressources	40 000 €	100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par :

Pour : 32

Contre : 00

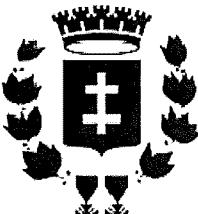
Abstention : 01 (Mme JASKOWIAK)

- Décide de solliciter une aide de 3 000 Euros du Conseil Régional dans le cadre du dispositif Régional de soutien à la Rénovation des Monuments aux Morts,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus,
- Décide d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2021.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 06
	MISE EN VENTE AUX ENCHERES DES ANCIENS BANCS DU JARDIN PUBLIC
	Rapport de Monsieur Christophe MOLIN, Adjoint
<i>Cadre de Vie / SP</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguee, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégue, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le jardin public de la ville de Saint-Omer fête cette année ses 125 ans. Dans la perspective de cet évènement une concertation publique a été réalisée en 2020 afin de déterminer les atouts et les attentes des Audomarois et des différents utilisateurs pour valoriser ce jardin.

L'une des propositions mise en avant et retenue dans les conclusions de cette concertation consiste au remplacement du mobilier urbain vétuste (bancs et corbeilles de propreté). A l'occasion de ce remplacement de nombreuses personnes ont manifesté leur souhait de pouvoir acquérir un des anciens bancs du jardin public.

Afin de répondre à cette demande, une trentaine de bancs, ceux dont l'état général permet encore une utilisation correcte, seront mis en vente aux enchères à l'Hôtel des ventes de Saint-Omer.

Conformément aux articles L.2141-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la cession de ces bancs aux enchères nécessite de les déclasser du domaine public.

Les bénéfices de cette vente aux enchères seront reversés au budget de la ville et participeront à la mise en place d'actions en lien avec les conclusions de la concertation citoyenne sur le jardin public.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve la mise en vente aux enchères des anciens bancs du jardin public,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mise en vente aux enchères,
- Décide d'inscrire la recette en résultant au budget communal 2021.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 07
	MISE EN PLACE D'UN MANAGER DE COMMERCE DE CENTRE-VILLE
	Rapport de Madame Muriel VOLLE, Adjointe
<i>Pôle Population</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

La revalorisation des fonction économiques et de l'attractivité commerciale est l'un des enjeux prioritaires de la convention Action Cœur de Ville de Saint-Omer réaffirmée dans le cadre d'un avenant co-signé avec l'ensemble des partenaires du programme en décembre 2020.

Cette ambition s'inscrit également dans la Charte Intercommunal d'Urbanisme Commercial, adoptée en septembre 2017. Celle-ci réaffirme notamment rôle de la ville centre dans la dynamique globale du pôle commercial que constitue l'agglomération.

Cet enjeu de redynamisation du commerce du cœur de Ville est par ailleurs réaffirmé par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 et ses conséquences très lourdes sur l'activité commerciale.

A ce titre, dans le cadre de l'accompagnement du Programme Action Cœur de Ville, L'Etat et la Banque des Territoires accompagnent le recrutement d'un manager de commerce de centre-ville pouvant venir en renfort des actions menées notamment par la Ville, l'Agglomération et l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat

Cette opération a fait l'objet d'une fiche action dans l'avenant à la convention pluriannuelle « Action Cœur de Ville » validé en conseil municipal du mois 19 décembre 2020.

Le portage sera assuré par la CAPSO, en lien avec la Ville de Saint-Omer. Positionné auprès du manager du Commerce de la CAPSO dont il relèvera fonctionnellement, le manager de centre-ville orientera naturellement ses interventions vers la Ville de Saint-Omer, en cohérence avec les actions déployées par la Ville et l'Office Intercommunal du Commerce et de l'Artisanat.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, la Banque des Territoires apportera un soutien financier à hauteur de 20 000 € par an pendant 2 ans dans la limite de 80 % du coût du poste.

Le solde financier du poste sera réparti à parts égales entre la ville de Saint-Omer et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer.

Une convention établie entre la ville et la CAPSO fixera les modalités de gestion financières, le fonctionnement et les missions détaillées du poste.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Valide la mise en place d'un manager de commerce de centre-ville,
- Autorise le Maire à signer toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette opération.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	<u>N° 08</u> ETUDE SERVICES NUMERIQUES --- SOLLICITATION DE FINANCEMENT DE LA BANQUE DES TERRITOIRES
<i>Pôle Population</i>	Rapport de Monsieur Christophe MOLIN, Adjoint <i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguee, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégue, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

La Ville de Saint-Omer souhaite poursuivre le développement des outils numériques afin de faciliter les démarches des habitants et usagers.

La transformation de la Ville numérique et de la modernisation de l'action publique sont par ailleurs des objectifs portés au niveau national dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville ou du Plan de Relance.

Afin de mettre en œuvre ces ambitions, il est proposé d'engager une étude sur les services numériques. Cette démarche permettra :

- D'établir un état des lieux complet des outils numériques à destination des habitants et usagers déployés par la Ville de Saint-Omer et ses différents partenaires,
- D'identifier les besoins en prenant en compte la diversité des utilisateurs (usagers, services municipaux, approche générationnelle, ...),

- Déterminer les réponses opérationnelles pour le déploiement d'outils numériques adaptés. Il s'agira de déterminer l'ensemble des solutions techniques envisageables pour répondre aux besoins ainsi que les coûts de déploiement et de gestion.

Cette stratégie digitale sera co-construite avec l'ensemble des utilisateurs concernés : usagers, services municipaux, élus, partenaires.

La réalisation de cette étude peut faire l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 50% par la Banque des Territoires au titre de la Convention Action Cœur de Ville de Saint-Omer.

Le montant prévisionnel de cette étude est estimé à 15.000 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

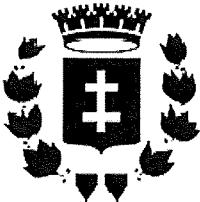
Abstention : 00

- Valide la réalisation d'une étude relative aux services numériques,
- Sollicite le co-financement de cette étude par la banque des territoires au titre du programme Action Cœur de Ville,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 09 MISE EN PLACE DE TARIFS DE LOCATION --- PISTE ET VESTIAIRES VÉLODROME JACQUES ANQUETIL
<i>Pôle Services à la Population/AJ</i>	Rapport de Monsieur Jonathan TRUANT, Adjoint <i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu l'article L1111-1 portant principe de libre administration des communes,

Considérant les demandes d'associations non-audomaroises pour la mise à disposition de la piste du vélodrome Jacques Anquetil situé rue de Longueville à Saint-Omer, il est proposé de mettre en place des tarifs de location pour cet équipement, vestiaires compris.

Les tarifs sont calculés en fonction :

- du coût de l'entretien de l'équipement,
- du coût d'entretien des vestiaires.

Les tarifs seront intégrés à la grille des tarifs municipaux établie annuellement.

Tarifs de location de la piste et vestiaires du vélodrome Jacques Anquetil, situé rue de Longueville, à Saint-Omer.

Tarif ½ journée	60 euros
Tarif 1 journée	100 euros

Tout prêt fera l'objet d'une convention bipartite entre la Ville et l'emprunteur.

Les éléments s'y rapportant seront transmis à la Trésorerie de Saint-Omer pour encaissement des sommes dues.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise la fixation des tarifs pour la location du vélodrome Jacques Anquetil.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 10 ACTUALISATION DE LA REGIE DE RECETTES --- CARTES MAGNETIQUES DE STATIONNEMENT ET BOITIERS PIAF
<i>Direction des Finances/BD</i>	Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué <i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIEVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Nous, Maire de la Ville de Saint-Omer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 3 du conseil municipal en date du 28 avril 2014 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° 231 du 26 février 1999 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la vente des boîtiers et cartes PIAF ainsi que des cartes magnétiques de stationnement « Ville de Saint-Omer » ;

Vu l'arrêté municipal n° 6253 du 10 juillet 2006 autorisant la régie « Vente de boîtiers PIAF et cartes de stationnement » à étendre ses prérogatives à la vente de télécommandes permettant l'accès aux bornes de l'Enclos Notre-Dame.

Vu l'arrêté municipal n° 4882 du 13 août 2012 modifiant le mode de régie PIAF par l'utilisation et l'achat de PIAF nouvelle génération entraînant une réactualisation et une adaptation aux modes de paiements actuels ;

Vu la délibération n° 28 du 20 juin, 2018 modifiant et actualisant la régie de recette,

Vu le rapport définitif de la Chambre Régionale des comptes, observations délibérées le 25 janvier 2017.

Vu l'avis conforme de Monsieur le Trésorier de Saint-Omer ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

➤ Adopte les dispositions suivantes :

Article 1 : - L'entreprise prestataire du système de stationnement par piaf ayant cessé son activité, il y a lieu de retirer la vente des boîtiers et de cartes magnétiques de cette régie. La vente de télécommandes pour l'accès aux bornes de l'enclos Notre-Dame reste d'actualité.

Article 2 : - Une nouvelle recette sera intégrée à cette régie, à savoir l'encaissement des recettes liées au Procès-Verbaux pour dépôts d'immondices établis par la brigade propreté. Cette recette est établie selon un état de frais incluant les frais de nettoyage et d'enlèvement des dépôts.

Article 3 : La régie de recettes sera renommée en régie de recettes Dépôts Sauvages et Badges Enclos Notre-Dame et est située dans les locaux de la Police Municipale au n° 4 rue du Lion d'Or – 62500 Saint-Omer.

Article 4 : - La régie encaisse les recettes et produits des ventes suivantes :

1. Recettes liées aux PV d'immondices pour dépôts sauvages,
2. Télécommandes permettant l'accès aux bornes de l'Enclos Notre-Dame.

Article 5 : - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Encaissement en numéraire,
2. Encaissement par chèques,
3. Encaissement par carte bancaire.

Elles sont perçues sous remise d'une quittance à l'usager à l'aide du carnet à souche P1RZ.

Article 6 : - Un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) est ouvert au nom du régisseur en qualité auprès du service DFT d'Arras (n° 200912702).

Article 7 : - Un fonds de caisse d'un montant de 45,73 € est mis à disposition du Régisseur titulaire.

Article 8 : - Le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 000 €/mois (Chèques, CB, numéraire et solde compte DFT). Le montant maximum de la seule encaisse en numéraire est fixé à 400 €/mois.

Article 9 : - Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et au minimum une fois par mois.

Article 10 : - Le régisseur est tenu de présenter les registres comptables, les fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés de façon mensuelle et obligatoirement avant le 31 décembre de l'année en cours. En cas de paiement par chèques bancaires, ceux-ci devront être remis quotidiennement à l'encaissement de la Trésorerie Municipale de Saint-Omer.

Article 11 : - La totalité des justificatifs des opérations de recettes seront produits aux services de la Mairie au minimum une fois par mois et obligatoirement avant le 31 décembre de l'année en cours.

Article 12 : - Le montant moyen des recettes encaissées mensuellement n'excédant pas 1 220 €, le régisseur est dispensé de cautionnement.

Article 13 : - Le régisseur bénéficiera du régime indemnitaire lié à son groupe de fonctions défini par l'Assemblée délibérante.

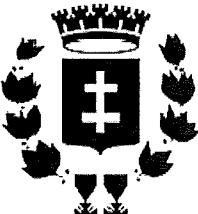
Article 14 : - Le mandataire suppléant ne percevra cette indemnité uniquement pour la période pendant laquelle il sera appelé à remplacer le Régisseur titulaire

Article 15 : - Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 11 VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE 2021
	Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIEVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019, soit 24.29 % pour les résidences secondaires et les locaux vacants.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire dont le taux en 2020 est de 22.26 %. Celui-ci s'additionnera au taux de taxe foncière communal sur les propriétés bâties de 2020 soit 25.11 %.

Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur sera institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2020, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.11 % + ajout du taux Départemental : 22.26 % soit un taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 47.37 %,
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.55 %.

Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 7 170 000 €. Il sera ajusté lorsque les services fiscaux nous notifieront le montant définitif des bases fiscales pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 00

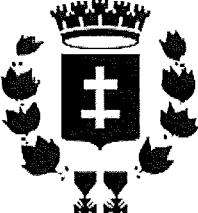
- Décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - ✓ Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants : 24.29 %,
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47.37 % (taux communal 25.11 % et taux départemental 22.26 %),
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.55 %.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm11-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 12 BILAN ANNUEL D'EXECUTION ET AJUSTEMENTS POUR L'OPERATION : REAMENAGEMENT DES ESPACE PUBLICS DES TROIS PLACES DE L'HYPER CENTRE VILLE ET DES RUES QUI LES RELIENT (TRANCHE FERME ET TRANCHE CONDITIONNELLE) — AP/CP DEVENU PROGRAMME 100 Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué <i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP).

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur plusieurs exercices à compter de 2017, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il est proposé de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux des Places (tranche ferme : place Victor Hugo et place Pierre Bonhomme et tranche conditionnelle : place Foch).

Le montant des travaux de la Tranche Ferme s'établit à : 2 697 870.24 € HT

Le montant des travaux de la Tranche Conditionnelle s'établit à : 4 042 427.67 € HT

Le montant de la Maîtrise d'œuvre, SPS et diagnostics s'établit à 822 586.08 € HT (TF et TC)

La participation des co-financeurs s'établit comme suit :

- Etat : 135 000 € (pour l'éclairage public Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle)
- CAPSO : 1 715 000 € (pour les travaux Tranche Ferme)
- FDE : 32 107 € (pour l'éclairage public Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle)
- Conseil Régional : 250 000 € (pour les travaux Tranche Ferme)
- DETR : 170 236.93 € (pour les travaux Tranche Conditionnelle)
- Conseil Régional : 500 000 € au titre « Action Cœur de Ville » (pour les travaux Tranche Conditionnelle)

Le détail ci-dessous fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements et l'historique des réalisations comptables.

Avancement de la démarche :

Les marchés de travaux ont été attribués le 27 décembre 2016.

Actualisation des montants de l'AP/CP et du programme :

Réalisation Tranche Ferme (dont MOE et SPS) :

Réalisé en 2015 :	198 030.65 € HT
Réalisé en 2016 :	222 905.54 € HT
Réalisé en 2017 :	755 821.47 € HT
Réalisé en 2018 :	1 176 395.43 € HT
Réalisé en 2019 :	715 797.40 € HT
Réalisé en 2020 :	174 337.33 € HT
<hr/>	
Total Réalisation TF :	3 243 287.82 € HT

Recettes perçues (Tranche Ferme) :

- CAPSO : 1 715 000.00 €
- Région : 250 000.00 €
- Etat : 33 399.62 €
- FDE : 0.00 €

Travaux Place Foch (Tranche Conditionnelle) :

BP 2021 : 208 333.33 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par :

Pour : 32

Contre : 00

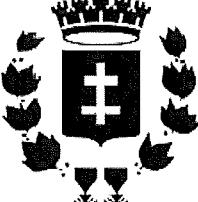
Abstention : 01 (Mme JASKOWIAK)

- Autorise la modification du programme 100, ainsi que la répartition des crédits pour tenir compte de l'état d'avancement du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications présentées.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 13
	OUVERTURE D'UNE OPERATION : TRAVAUX SUR L'EGLISE SAINT-DENIS – OPERATION 300 --- TRAVAUX D'URGENCE DE COUVERTURE ET DE CHARPENTE

**Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU,
Conseiller Municipal Délégué**

*Direction des Finances /
BD* *Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée,
a été élue Secrétaire de Séance*

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIEVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Par délibération n° 21 du 19 Juin 2019, la ville de Saint-Omer a engagé des travaux d'urgence de couverture et de charpente sur la nef centrale de l'Eglise Saint-Denis.

Avec le soutien de la DRAC, du Département et de la Région, cette opération de sécurisation et sauvegarde a pu être lancée le 9 septembre 2019, pour une durée initiale de travaux de 10 mois.

Le montant de ces travaux, après attribution des marchés et avenant s'élève à : 1 304 861.59 € HT.
(Travaux phase 1).

La participation des co-financeurs s'établit comme suit :

- DRAC (50 %) : 635 000 €
- Département (25 %) : 295 947 €
- Région (5 %) : 63 500 €

Réalisations Phase 1 :

- Réalisé en 2019 :	208 710.52 € HT
- Réalisé en 2020 :	603 968.04 € HT
- Prévu en 2021 :	492 183.03 € HT (Reste à réaliser 2020)

Recettes perçues Phase 1 :

- DRAC :	187 282.37 €
- Département	93 641.19 €
- Région :	18 728.24 €

Il ressort actuellement de l'avancement du chantier le constat d'une dégradation extrême et préoccupante de la charpente et la couverture en ardoises naturelles, tant au niveau de la nef centrale, que des nefs latérales Sud et Nord, et une situation sanitaire avancée pour le chœur et la sacristie.

Afin de sécuriser et de sauvegarder cet édifice classé Monument Historique, il y a lieu de procéder à une deuxième phase de travaux (phase 2). Le montant de ces travaux, après attribution des marchés s'élève à 2 483 003.21 € HT.

La participation attendue des co-financeurs s'établit comme suit (en 2021 et 2022) :

➤ DRAC (50 %) :	1 250 000 €
➤ Département (25 %) :	625 000 €
➤ Région (5 %) :	125 000 €

Réalisations Phase 2 :

➤ Prévu en 2021 :	1 271 546.55 € HT
➤ Prévu en 2022 :	1 211 456.66 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

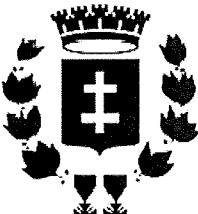
Abstention : 00

- Autorise la répartition des crédits du programme pour tenir compte de l'état d'avancement du projet,
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter ce programme ajusté des modifications présentées.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 14
	BILAN DEFINITIF POUR L'OPERATION TRAVAUX POUR LE THEATRE - AP/CP
	Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP).

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2017, 2018 et 2019 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n° 43 du 20 Septembre 2016 de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour la rénovation du théâtre à l'italienne de l'hôtel-de-Ville.

Lors de l'instauration de cette AP, le montant du marché initial (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établissait à : 6 892 460.13 € HT.

La participation attendue des co-financeurs s'établissait comme suit (sur le montant HT) :

- Etat :	649 400 €
- Région :	1 200 000 €
- Département :	1 500 000 €
- CAPSO :	1 500 000 €
- Mécénat :	<u>350 000 € (mécénat d'entreprise et de souscription)</u>
	5 199 400 €

Le détail ci-dessous fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements et l'historique des réalisations comptables.

Avancement de la démarche :

Les marchés de travaux ont été attribués le 25 janvier 2016

Actualisation des montants de l'AP/CP :

Le montant de l'AP/CP revu après attribution des marchés et avenants (travaux et maîtrise d'œuvre), assurances et dépenses hors marché s'établit à 8 036 391.81 € HT.

Réalisé en 2014 : 94 241.63 € HT

Réalisé en 2015 : 177 489.25 € HT

Réalisé en 2016 : 1 797 729.16 € HT

Réalisé en 2017 : 3 103 439.59 € HT

Réalisé en 2018 : 2 461 905.47 € HT

Réalisé en 2019 : 300 978.56 € HT

Réalisé en 2020 : 79 108.16 € HT

Prévu en 2021 : 21 500.00 € HT (facture solde MOE arrivée en décembre 2020)

Recettes perçues :

• Etat :	646 585.41 €
• Région :	1 200 000.00 €
• Département :	1 500 000.00 €
• CAPSO :	1 500 000.00 €
• Mécénat :	<u>341 861.32 €</u>

5 188 446.73 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

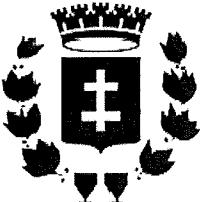
Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 00

- Prend acte du bilan définitif de l'AP/CP travaux pour le Théâtre.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 15
	BILAN DEFINITIF POUR L'OPERATION : TRAVAUX A LA CATHEDRALE (EFFECTUES EN DEUX PHASES) --- AP/CP DEVENU PROGRAMME 200 --- Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué

*Direction des Finances /
BD*

*Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée,
a été élue Secrétaire de Séance*

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUCHE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP).

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2017, 2018, 2019 et 2020 au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, il a été décidé par délibération n° 40 du 20 Septembre 2016, de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux effectués à la cathédrale.

Lors de l'instauration de cette AP, le montant initial de l'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établissait à : 6 473 803.19 € HT de 2016 à 2020.

La participation attendue des co-financeurs s'établit comme suit (sur le montant HT) :

Etat (50 %) : 2 500 000 €
 Département (25 %) : 1 250 000 €.

Le détail ci-dessous fait apparaître la totalité de l'opération, ses financements et l'historique des réalisations comptables.

Avancement de la démarche :

Les marchés de travaux ont été attribués en 2015.

Actualisation des montants de l'AP/CP et du programme :

Le montant de l'AP/CP et du programme revu après avenants s'établit à : 6 514 527.35 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre).

Réalisé en 2016 : 228 947.39 € HT

Réalisé en 2017 : 1 177 789.75 € HT, répartis comme suit :

- Solde tranche ferme : 1 019 392.47 € HT
- Travaux tranche conditionnelle 1 : 158 397.28 € HT.

Réalisé en 2018 : 1 027 807.59 € HT (tranche conditionnelle 1)

Réalisé en 2019 : 200 406.51 € HT (tranche conditionnelle 1)

Réalisé en 2020 : 6 668.14 € HT (tranche conditionnelle 1)

Suite du programme :

- 2021 : 11 007.50 € HT en Reste à réaliser 2020

La poursuite du programme sera transférée vers une nouvelle opération à compter de 2021 à savoir « Programme de restauration du Patrimoine Monuments Historiques – Opération 400 ».

Recettes perçues :

- Etat :
 - Tranche Ferme : 500 000.00 €
 - Maîtrise d'œuvre : 90 000.00 €
 - Tranche Conditionnelle 1 : 551 072.97 €
- Département :
 - Tranche Ferme : 291 000.00 €
 - Tranche Conditionnelle 1 : 275 536.49 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

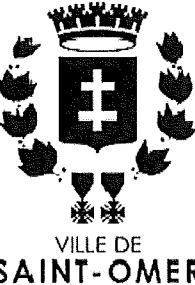
Abstention : 00

- Prend acte du bilan définitif de l'AP/CP opération 200 travaux à la Cathédrale tranche ferme et tranche conditionnelle 1.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 16
	OUVERTURE D'UNE OPERATION : PROGRAMME DE RESTAURATION PATRIMOINE MONUMENTS HISTORIQUES – OPERATION 400

<u>Etaient présents :</u>	
	* M. DECOSTER, Maire
	* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
	* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux
<u>Absents excusés avec pouvoir :</u>	
	* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
	* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
	* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Par délibération n° 17 du 30 Octobre 2014, la ville de Saint-Omer a décidé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place pour certaines opérations une gestion par Autorisation de Programme (AP) et Crédit de Paiement (CP).

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2021 à 2027, au vu de l'échéancier prévisionnel de réalisation du plan de gestion et les subventions attendues sur ce projet, étant précisé que ce programme 2 porte sur l'ensemble du patrimoine Monuments Historiques de la ville,

Il est proposé dans un premier temps de mettre en œuvre une Autorisation de Programme (AP) pour les travaux sur la cathédrale Notre-Dame (nouvelles tranches de restauration), les menuiseries du Musée Sandelin, le mur d'enceinte de la Motte Castrale (réfection) et la Fontaine Sainte-Aldegonde (balustrades). D'autres programmes pourront ainsi venir se rajouter, comme celui relatif à la restauration des remparts Vauban.

Le montant prévisionnel de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre et diagnostics) s'établit à 6 000 000 € HT de 2021 à 2027.

La participation attendue des co-financeurs s'établit comme suit selon les taux habituels (sur le montant HT) :

- Etat (50%) : 3 000 000 €
- Département (25%) : 1 500 000 €
- Région (5%) : 300 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par :

Pour : 32

Contre : 00

Abstention : 01 (Mme JASKOWIAK)

- Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement ainsi que suit :

Montant global de l'opération : 6 000 000 € HT

- 2021 : 166 667 € HT
- 2022 : 833 333 € HT
- 2023 : 1 000 000 € HT
- 2024 : 1 000 000 € HT
- 2025 : 1 000 000 € HT
- 2026 : 1 000 000 € HT
- 2027 : 1 000 000 € HT

L'équilibre de cette opération sera assuré comme suit :

- Etat : 3 000 000 €
- Dépt : 1 500 000 €
- Région : 300 000 €

- Décide d'inscrire les crédits correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 17
	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS VERSEES SUR L'EXERCICE 2020
	Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu, l'article L2313-1 du CGCT qui prévoit que le Compte Administratif doit comporter une annexe comportant la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions.

Le tableau ci-joint reprend toutes les subventions versées au cours de l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Prend acte des subventions versées aux Associations en 2020

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Récapitulatif

M.14		Organismes bénéficiaires	Subventions versées en 2020
Nature	Fonction		
657361	255	Caisse des Ecoles	25 000,00 €
657362	520	C.C.A.S.	306 400,00 €
65738	830	Société avicole	190,00 €
65738	92	Affaires Agricoles	20 920,00 €
6574	020	C.O.S. du Personnel Communal	58 490,00 €
6574	024	Relations publiques - Fêtes et Cérémonies	3 880,00 €
6745	024	Subvention exceptionnelle - Fête médiévale	7 500,00 €
6574	025	Prévention routière	80,00 €
6574	22	Foyer Socio Educatif du Collège de la Morinie	400,00 €
6574	255	Oeuvres sociales scolaires : Délégués Départ. Ed.Nat.	260,00 €
657341	255	CCAS Longuenesse Programme Résussite Educative	12 170,00 €
6574	311	Harmonie Municipale	19 000,00 €
6574	324	Festival d'Arts Sacrés	3 000,00 €
6574	33	Affaires culturelles - Centre Culturel de ST-OMER	40 350,00 €
65737	33	La Barcarolle	400 000,00 €
6574	40	Sports	179 715,00 €
6745	40	Subventions exceptionnelles sports	105 100,00 €
6574	421	Centre Aéré des Bruyères	4 500,00 €
6574	422	Oeuvres sociales de jeunesse - Maisons de Quartiers Centre Social et Culturel	405 277,54 €
6574	520	Aides sociales diverses	2 472,00 €
6745	520	Subventions exceptionnelles aides sociales	21 278,40 €
6574	70	Raccordement à l'égoût, restauration de façades et façades PRO, audits énergétiques et regroupement petits logements, SOLIHA	5 611,00 €
6574	94	Subvention restauration façades des commerces	14 890,00 €
20422	70	Accession à la propriété des jeunes ménages - primo accédants	12 000,00 €
6574	95	Tourisme - Interventions économiques	2 000,00 €
6574	521	Handicap	1 600,00 €
TOTAL SUBVENTIONS			1 652 083,94 €
TOTAL PARTICIPATIONS			529 106,64 €
TOTAL GENERAL			2 181 190,58 €
Page 2			Accusé de réception en préfecture 062-21620764-20210410-dcm1710-04-21-DE Date de télétransmission : 13/04/2021 Date de réception préfecture : 13/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
Education, insertion, formation			
657361	255 NCD03	* Caisse des Ecoles : Participation frais fonctionnement	25 000,00 €
TOTAL DU COMPTE 657361.255			25 000,00 €
* Foyer Socio Educatif du Collège de la Morinie			400,00 €
TOTAL DU COMPTE 6574.22			400,00 €
* Délégués départementaux de l'Education Nationale de la CASO			260,00 €
TOTAL DU COMPTE 6574.255			260,00 €
* CCAS de Longuenesse participation au programme réussite éducative			12 170,00 €
TOTAL DU COMPTE 657362.255			12 170,00 €
TOTAL GENERAL			37 830,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impunitations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
		Marais, affaires agricoles, cimetières, espaces verts et fleurissement	
65738	830	* Société avicole audomaroise	190,00 €
	NO002	TOTAL DU COMPTE 65738.830	190,00 €
65738	92	* Association syndicale autorisée du marais audomarois zone non remembrée	20 000,00 €
	NO002	* Confrérie du Chou-fleur	920,00 €
		TOTAL DU COMPTE 65738.92	20 920,00 €
		TOTAL GENERAL	21 110,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm17-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020	
Nature	Fonction			
6574	024 NF004	Jeunesse, animation, revitalisation des quartiers		
		* Entente colombophile	530,00 €	
		* Asso VILMER	1 500,00 €	
		* Rythm'n Style STO	500,00 €	
		* Groupement sportif Ht-Pont	850,00 €	
		* Association Perpignan 62 s'anime	500,00 €	
TOTAL DU COMPTE 6574.024			3 880,00 €	
6745	024	* Groupement des Loisirs du Haut-Pont (extension hangar)	7 500,00 €	
		TOTAL DU COMPTE 6745.024		7 500,00 €
TOTAL GENERAL			11 380,00 €	
6574	421 NF010	Oeuvres Sociales Scolaires et de Jeunesse		
		* Centre aéré des Bruyères		
		Subvention accordée fin de session sur présentation tableau justificatif	4 500,00 €	
		TOTAL DU COMPTE 6574.421		4 500,00 €
6574	422 NF011 NF012 NF005 NF007 NF008 NF009 NO002	Maisons de Quartiers		
		* Quartier du Haut-Pont	1 500,00 €	
		* Association de Lyzel	1 500,00 €	
		* Quartier Saint-Exupéry	1 500,00 €	
		* Quartier Laënnec	1 500,00 €	
		* Quartier "Les Mathurins"	1 500,00 €	
		* Quartier Perpignan	1 500,00 €	
		* Conseil citoyen Quai du Commerce/Saint-Sépulcre	715,78 €	
		SOUS-TOTAL DU COMPTE 6574.422 (Maisons de Quartiers)		9 715,78 €
		SOUS-TOTAL DU COMPTE 6574.422 (Centre Associatif et Culturel)		395 561,76 €
TOTAL DU COMPTE 6574.422			405 277,54 €	
TOTAL GENERAL			409 777,54 €	

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm17-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
		Tourisme, accueil, nouvel arrivant, jumelage, affaires internationales	
6574	95 NA017	Interventions économiques	
		* Comité de Jumelage	2 000,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.95	2 000,00 €
		TOTAL GENERAL	2 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm17-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
6574	40 NEC10	Sport et vie associative	
		* Aéro-modélisme de SAINT-OMER	500,00 €
		* Archers de la Saint-Georges	1 000,00 €
		* Association des Pêcheurs Audomarois	3 700,00 €
		* Association sportive des handicapés physiques	800,00 €
		* Association sportive CRS. 16	325,00 €
		* Association des Carpistes Audomarois	700,00 €
		* ASSO Boules	2 000,00 €
		* ASSO Cyclo	850,00 €
		* ASSO Tennis de table	3 000,00 €
		* Athlétic-club audomarois	6 500,00 €
		* Audomaroise (FUTSAL + VOLLEY)	1 000,00 €
		* BCBSO (Basket Club BLENDECQUES/ST-OMER)	17 000,00 €
		* Club de pétanque audomarois	600,00 €
		* Dauphins audomarois	6 400,00 €
		* Escrime-club audomarois	2 000,00 €
		* Judo-club audomarois	4 000,00 €
		* Karaté-club de SAINT-OMER	650,00 €
		* L'audomarois marche	350,00 €
		* Rugby-club audomarois	16 000,00 €
		* Skating-club audomarois	36 000,00 €
		* Société de pêche "La Concorde"	580,00 €
		* Sports adaptés Audomarois	900,00 €
		* Team Fisher 62	800,00 €
		* Tennis-club de SAINT-OMER	8 500,00 €
		* USSO Football	53 000,00 €
		* Vélo-club de SAINT-OMER	6 000,00 €
		* Côte Opale Triathlon Calais St-Omer	1 000,00 €
		* Audosub	1 000,00 €
		* Audomarois Capoeira	100,00 €
		* Zumfittempsdanse	750,00 €
		Demandes exceptionnelles	
		* Karaté-club de St-Omer : remboursement location salle coubertin	210,00 €
		* Vélo Club : critérium sur piste (Challenge piste "Philippe TACQUEZ")	3 500,00 €
SOUS-TOTAL DU COMPTE 6574.40			179 715,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
Demandes exceptionnelles			
6745	40	* SCRA : Déplacements supplémentaire Ligue des Champions	5 100,00 €
		* USSO Football (projet de création d'une section Football Adapté)	15 000,00 €
		* Championnats de Bike and Run organisé à St-Omer par le Côte d'Opale Triathlon	5 000,00 €
		* SCRA sub except dcm 11 du 23/05/2020 (crise sanitaire)	40 000,00 €
		* USSO sub except dcm 11 du 23/05/2020 (crise sanitaire)	40 000,00 €
SOUS-TOTAL DU COMPTE 6745.40			105 100,00 €
TOTAL GENERAL			284 815,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm17-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impunitations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
		Sécurité, circulation, travaux, achats, marchés et foires, cérémonies patriotiques et devoir de mémoire	
6574	025	Circulation-Police	
	NF004	* Prévention routière : animation lutte contre l'insécurité routière	80,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.025	80,00 €
6574	520	* Comité d'entente des ACVG : Repas du 11 Novembre	0,00 €
	NF004	* Comité d'entente des anciens combattants	600,00 €
		* Médaillés militaires de SAINT-OMER	160,00 €
		* Souvenir Français	300,00 €
		* Devoir de mémoire : Aménagement du blockaus	1 412,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.520	2 472,00 €
6745	520	* Souvenir Français	1 278,40 €
	NF004		
		TOTAL DU COMPTE 6745.520	1 278,40 €
		TOTAL GENERAL	3 830,40 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
		Culture, patrimoine	
6574	311 ND008	* Harmonie Municipale	19 000,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.311	19 000,00 €
6574	324	* Amis de la Cathédrale : Festival d'Arts Sacrés	3 000,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.324	3 000,00 €
6574	33 ND008	* Chorale "A cœur joie" de ST-OMER J.Titelouze (Adultes)	300,00 €
		* Groupe Choral des Cantilènes et de la Chanterie (Jeunes)- Intervalle	1 200,00 €
		* Société des Antiquaires de la Morinie	1 000,00 €
		* Galerie d'art contemporain Espace 36	4 000,00 €
		* Les amis de la miniature	550,00 €
		* Orchestre de la Morinie	7 000,00 €
		* Les Amis de SAINT-OMER	1 900,00 €
		* Club Philatélique	300,00 €
		* Groupe Choral "Les Baladins"	500,00 €
		* Association Green Hat Jazz	500,00 €
		* Les Musicos	500,00 €
		* Art Hybride	2 000,00 €
		* Les amis des musées	1 300,00 €
		* Le sceau du tremplin : Sous les pavés...l'art	20 000,00 €
		* Rattachements 2019 : subvention à ciné ma différence	-700,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.33	40 350,00 €
65737	33	* La Barcarolle	400 000,00 €
		TOTAL DU COMPTE 65737.33	400 000,00 €
		TOTAL GENERAL	462 350,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
Ressources humaines			
6574	020 NO002	* Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	58 490,00 €
TOTAL DU COMPTE 6574.020			58 490,00 €
TOTAL GENERAL			58 490,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm17-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
		Logement et urbanisme	
6574	70 NO002	* SOLIHA Pas de Calais "antenne St-Omer" (CAL-PACT)	15 000,00 €
		* SOLIHA Pas de Calais : subvention raccordement à l'égoût	2 000,00 €
		* Rattachements 2019 : dossiers en instance pour PRO	-11 389,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.70	5 611,00 €
6574	94 NO002	* Subvention restauration façades des commerces (2000 € max par dossier)	14 890,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.94	14 890,00 €
20422	70 NO002	* Subvention politique jeunes primo accédants	12 000,00 €
		TOTAL DU COMPTE 20422.70	12 000,00 €
TOTAL GENERAL			32 501,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
		santé, solidarité, vie des aînés	
657362	520	Aide sociale	
	NF001	* Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : fonctionnement	306 400,00 €
		TOTAL DU COMPTE 657362.520	306 400,00 €
		Demandes exceptionnelles	
6745	520	*subvention exceptionnelle au CCAS semaine bleue	10 000,00 €
	NF001	* sub excep asso caritatives Croix Rouge	2 000,00 €
		* sub excep asso caritatives Restos du Cœur	2 000,00 €
		* sub excep asso caritatives Secours Catholique	2 000,00 €
		* sub excep asso caritatives Conférence Saint-Vincent de Paul	2 000,00 €
		* sub excep asso caritatives Association Bethléem	2 000,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6745.520	20 000,00 €
		TOTAL GENERAL	326 400,00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des subventions versées en 2020

Impayations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP et par DM versés en 2020
Nature	Fonction		
		Handicap	
6574	521	* Ciné ma différence (Partenariat de la ville avec "Ciné-ma Différence")	900,00 €
	NF004	* Culture et loisirs pour tous les Audomarois (fonctionnement)	700,00 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.521	1 600,00 €
		TOTAL GENERAL	1 600,00 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm17-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Etat des participations versées en 2020

Imputations M.14		Organismes bénéficiaires	Objet de la participation	Participations
Nature	Fonction + Analytique			Crédits ouverts au BP et par DM et versés en 2020
62876	820/NIE02	Service gestionnaire : 202 CAPSO	Entretien réseau eaux pluviales	74 646,31 €
62876	020/NO002	CAPSO	Prestation service commun numérique année 2019	7 312,50 €
65548	020/NO002	PNR Cap et Marais d'Opale	Participation statutaire 2020	23 547,60 €
6574	822/NO002	APRT	Participation chantier école pour réaménagement rue de la Ville	38 680,00 €
2046	01/NO002	CAPSO	Charges transférées beaux arts et petite enfance	72 844,00 €
6574	212/NCD01	Ecole Privées : * Saint-Bertin * Notre-Dame (Rue d'Arras) * Notre-Dame (Enclos) * Immaculée Conception * Ecole Sainte-Marie Primaires	Forfait/élèves Ecoles Privées	191 515,59 €
		Maternelles		120 560,64 €
T O T A U X				529 106,64 €

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 17
la date du 10 AVR. 2021

Le Maire

François DECOSTER



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 18
	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER DE SAINT-OMER POUR L'EXERCICE 2020

<u>Etaient présents :</u>	
* M. DECOSTER, Maire	
* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints	
* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux	
<u>Absents excusés avec pouvoir :</u>	
* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint	
* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal	
* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal	

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement de compte de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'est apportée à l'exactitude des opérations ci-dessus,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de la Ville de SAINT-OMER pour l'exercice 2020.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	11 637 434,08	20 227 221,60	31 864 655,68
Titres de recettes émis (b)	4 572 798,51	18 153 842,95	22 726 641,46
Réductions de titres (c)		7 235,84	7 235,84
Recettes nettes (d = b - c)	4 572 798,51	18 146 607,11	22 719 405,62
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	11 637 434,08	20 227 221,60	31 864 655,68
Mandats émis (f)	5 581 448,30	16 226 246,47	21 807 694,77
Annulations de mandats (g)	5 306,06	339 275,07	344 581,13
Dépenses nettes (h = f - g)	5 576 142,24	15 886 971,40	21 463 113,64
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excéder		2 259 635,71	1 256 291,98
(h - d) Déficit	1 003 343,73		

Le Maire
Yves par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la communication
du Conseil Municipal N° 18
date : 10 AVR. 2021



François DECOSTER

13500 - VILLE DE SAINT-OMER

RESUME DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

Le Maire

Vu par nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du 1^{er} octobre 1818

HEL 46-141007.v1.2-CMDF 2.0 - CG00

Francois DECOSTER

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm18-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 19
	ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE
	Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire
<i>Secrétariat Général/FV</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguee, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégue, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « Le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire »,

Vu l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que lors des séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président,

Dans ce cas, le Maire peut, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Dans cette perspective, je vous propose d'élire **Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint** pour remplir les fonctions de Président de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par :

Pour : 31

Contre : 00

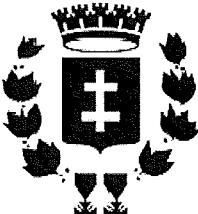
Abstention : 02 (M. TRIBALAT, M. ARETHENS)

- Décide d'élire **Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint** pour remplir les fonctions de Président de séance.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 20 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
	Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIEVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le Samedi 10 Avril 2021, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par les services de la Ville, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1^o Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTE OU EXCEDENT
Résultats reportés (ville)		2 562 718.60 €		1 347 851,57 €		3 910 570.17 €
Part affecté à l'investissement						
Opérations de l'exercice	15 886 971.40 €	18 146 607.11 €	5 576 142.24 €	4 572 798.51 €	21 463 113.64 €	22 719 405.62 €
Totaux	15 886 971.40 €	20 709 325.71 €	5 576 142.24 €	5 920 650.08 €	21 463 113.64 €	26 629 975.79 €
Résultat de clôture (2)		4 822 354.31 €		344 507.84 €		5 166 862.15 €
	Besoin de financement	0.00 €				
	Excédent de financement	344 507.84 €				
Pour mémoire :	Restes à réaliser DEPENSES	3 026 708.78 €				
Pour mémoire :	Restes à réaliser RECETTES	1 060 295.67 €				
	Besoin total de financement	1 621 905.27 €				
	Excédent total de financement	0.00 €				

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle, de sa part, ni observation, ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats 2020 tels qu'indiqués ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations Mmes Mrs DECOSTER, SABLON, VOLLE, HUMETZ, LAPACZ, TRUANT, VANDESTEENE, MOLIN, DECOCQ, BOIDIN, FOUQUE, DEBAST, DEWAGHE, NONNON, TREGOUET, BOURDON, BERTHELEMY, BROCHARD, FENOGLIO, GARCIA, CAILLIAU, JOYEZ, HEROGUEL, DUBOIS, SCHRIVE, ADOU, CANARD, DOYER, TRIBALAT, JASKOWIAK.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

*Voir note et tableaux ci-joints

1 621 905.27 €	au compte 1068	(recette d'investissement)
3 200 449.04 €	au compte 002	(excédent de fonctionnement reporté)

- (1) Le Maire ne doit pas présider la séance lorsqu'est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote
 (2) En fonction des données communiquées par le comptable

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par :

Pour : 27

Contre : 00

Abstention : 05 (M. DOYER, M. TRIBALAT, M. ARETHENS, Mme DEPLEDT, Mme JASKOWIAK)

➤ Approuve le Compte Administratif 2020.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm20-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

DIRECTION DES FINANCES

VILLE DE SAINT-OMER

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Le compte administratif est un document d'enregistrement, donc de contrôle, des recettes et des dépenses réalisées dans le cadre de l'exercice budgétaire écoulé. Il permet également de déterminer les résultats à la clôture de l'exercice.

Ces résultats sont les suivants :

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 2
en date du 10 AVR. 2021

Le Maire

François DECOSTER



VILLE DE SAINT-OMER
Budget Principal - Fiche de résultat de l'exercice 2020

Libellé		Investissement	Fonctionnement
RECETTES	* Titres de recettes émis moins réductions de titres	4 572 798,51 €	18 146 607,11 €
	* Restes à réaliser	1 060 295,67 €	0,00 €
DEPENSES	* Mandats émis moins annulations de mandats	5 576 142,24 €	15 886 971,40 €
	* Restes à réaliser	3 026 708,78 €	0,00 €
Résultat de l'exercice (Hors restes à réaliser)	* Excédent de fonctionnement		2 259 635,71 €
	* Excédent d'investissement	-1 003 343,73 €	
Résultat reporté de l'année 2019	* Excédent	1 347 851,57 €	(1) 2 562 718,60 €
	* Déficit		
Résultat cumulé (Hors restes à réaliser)	* Excédent		4 822 354,31 €
	* Déficit	344 507,84 €	

(1) Résultat exercice précédent : 2 562 718,60 €
 - Affectation au 1068 : 0,00 €
 2 562 718,60 €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultat de clôture (Hors restes à réaliser)
INVESTISSEMENT	1 347 851,57 €		-1 003 343,73 €	344 507,84 €
FONCTIONNEMENT	2 562 718,60 €	0,00 €	2 259 635,71 €	4 822 354,31 €
TOTAUX	3 910 570,17 €	0,00 €	1 256 291,98 €	5 166 862,15 €

	Résultat de clôture (Avec restes à réaliser)
Investissement	-1 621 905,27 €
Fonctionnement	4 822 354,31 €
TOTAUX	3 200 449,04 €

Le compte administratif de l'exercice 2020 fait ressortir un résultat d'investissement de : 344 507,84 €

La section de fonctionnement fait ressortir un résultat de clôture de : 4 822 354,31 €

Par rapport au C.A. de l'exercice 2019, les recettes et les dépenses d'investissement ont évolué comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT (Hors restes à réaliser)	
	CA 2019	CA 2020
Dépenses	6 130 258,57 €	5 576 142,24 €
Recettes	7 478 110,14 €	5 920 650,08 €

Recettes de l'exercice : 4 572 798,51 €
 + Résultat 2019 reporté : 1 347 851,57 €

$$\hline 5 920 650,08 €$$

et les recettes et dépenses de fonctionnement ont évolué comme suit :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	CA 2019	CA 2020
Dépenses	16 459 773,85 €	15 886 971,40 €
Recettes	19 022 492,45 €	20 709 325,71 €

Recettes de l'exercice : 18 146 607,11 €
 + Résultat 2019 reporté : 2 562 718,60 €

$$\hline 20 709 325,71 €$$

I. - LES INVESTISSEMENTS

Ont été constatées à la section d'investissement les dépenses suivantes :

DEPENSES NON VENTILEES (Sous-fonction 01) + Ecritures d'ordre	
* Remboursement de la dette en capital	2 135 512,99 €
* Amortissement des subventions d'investissement transférables	844 024,63 €
* Régularisation compte 2044	65 359,49 €
* +ou - value Cessions immobilisations	15 037,76 €
* Charges transférées CLECT	72 844,00 €
TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	3 132 778,87 €
 FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales Sous-fonction 020 - Administration Générale de la Collectivité	
Parc informatique & Droits :	
- Licence serveur	9 297,72 €
- Nouveau standard Mairie	29 703,24 €
- PC portables pour télétravail	32 292,33 €
- Modernisation salle Jean-Jacques Delvaux (visio, micro, vidéoprojecteur)	39 240,08 €
- Renouvellement tablettes Conseil Municipal	6 038,19 €
- 4 PC fixes pour les services techniques et le musée	3 076,32 €
- mise à niveau du PC communication du musée	836,42 €
- Ecrans supplémentaires pour le service financier (dématérialisation)	430,90 €
- Renouvellement smartphones des services	1 670,40 €
- Tablette pour la cantine municipale (logiciel cantine)	375,12 €
- Borne Wifi mairie	288,20 €
- Petit matériel informatique (souris, claviers)	180,64 €
Equipements :	
* Bâtiments divers :	
- Défibrillateurs	10 584,00 €
- Outilage ateliers	3 358,37 €
- Renouvellement sièges Mairie	8 236,94 €
- Lave vaisselle et micro-onde cantine municipale	3 204,98 €
- Réfrigérateurs Salle Vauban	1 536,00 €
- Destructeur de document service aux administrés	1 197,60 €
Travaux :	
* Bâtiments divers :	
- Aménagement cantine communale	7 370,78 €
Etudes et frais d'insertion :	
- Frais insertion marchés	3 325,80 €

Acquisition :	
- Acquisition terrain 5 rue du Colonel Doyen	1,00 €
	Sous-total 020 = 162 245,03 €
Sous-fonction 022 - Administration Générale de l'Etat	
Parc informatique & Droits :	
- Némurisation actes états civils (suite)	1 791,00 €
	Sous-total 022 = 1 791,00 €
Sous-fonction 023 - Information, communication, publicité	
Parc informatique & Droits :	
- Matériel audio et vidéo pour Facebook Live	2 781,07 €
- Ecran supplémentaire graphiste	111,89 €
	Sous-total 023 = 2 892,96 €
Sous-fonction 024 - Fêtes et Cérémonies	
Equipements :	
- Remplacement matériel (chaises, tables, podiums)	14 034,84 €
- Remplacement toit chapiteau	1 648,08 €
	Sous-total 024 = 15 682,92 €
Sous-fonction 026 - Cimetières et pompes funèbres	
Travaux :	
- Création allées cimetière des Bruyères	4 971,04 €
Parc informatique & Droits :	
- mise à niveau logiciel cimetière	7 440,00 €
	Sous-total 026 = 12 411,04 €
TOTAL FONCTION 0	195 022,95 €

FONCTION 1
Sécurité et Salubrité Publiques

Sous-fonction 112 - Police Municipale

Equipements :

- Vidéo surveillance (remplacement caméra)	1 249,20 €
- Jumelles radar	5 400,00 €
- 1 kit taser	2 581,20 €
- Panneaux signalisation vidéo verbalisation	1 040,88 €
- Park and shop Place Ribot	7 173,60 €
- Micro onde	139,90 €
- Vestiaires	317,40 €

Parc informatique & Droits :

- Logiciel videoverbalisation	5 232,00 €
-------------------------------	------------

Sous-total 112 = 23 134,18 €

Sous-fonction 113 - Pompiers, Incendies et Secours

Travaux de voirie :

*** Raccordements et pose de poteaux incendie :**

- rues diverses	6 409,31 €
-----------------	------------

Sous-total 113 = 6 409,31 €

TOTAL FONCTION 1

29 543,49 €

FONCTION 2
Enseignement - Formation

Sous-fonction 211 - Ecoles Maternelles

Equipements :

*** Ecole Montaigne :**

- Siège modul maternelle	720,52 €
--------------------------	----------

Sous-total 211 = 720,52 €

Sous-fonctions 212 - Ecoles Primaires	
Travaux :	
* Ecoles primaires	
- Mission MOE et SPS ADAP	6 272,17 €
* Ecole Jules Ferry :	
- Travaux accessibilité ADAP	18 944,30 €
* Ecole Ferdinand Buisson :	
- Travaux cour d'école	97 369,58 €
Equipements :	
* Toutes écoles :	
- Portail Famille (logiciel cantine)	22 151,00 €
- PC portables	4 760,87 €
- Tablettes pour logiciel réservation cantine	3 222,43 €
* Ecole Jules Ferry :	
- Lave Vaisselle	3 120,00 €
* Ecole Perrault :	
- VPI	346,43 €
* Ecole Condorcet :	
- Mobilier scolaire	3 173,02 €
- Fourniture et pose de stores	1 336,08 €
* Ecole Michelet :	
- Fourniture et pose de stores	1 299,48 €
Sous-total 212 =	
161 995,36 €	
TOTAL FONCTION 2	
162 715,88 €	
FONCTION 3	
Culture	
Sous-fonction 313 - Théâtres	
Travaux :	
* Théâtre HDV :	
- Travaux de réhabilitation, MOE, SPS, CT	94 929,79 €
Sous-total 313 =	
94 929,79 €	

Sous-fonction 322 - Musées	
Matériel divers :	
* Musée Sandelin :	
- Mobilier espace accueil, salle pédagogique	2 123,04 €
- Matériel régies et de conservation des oeuvres	3 276,54 €
Restauration d'œuvres :	
* Musée Sandelin :	
- Restauration d'œuvres diverses	53 678,40 €
- Acquisition œuvres	675,40 €
Travaux :	
* Musée Sandelin :	
- Travaux de peinture hall et escalier d'honneur	11 796,00 €
- Remplacement alarme technique	1 667,99 €
- Remplacement luminaires (expo Vuez)	31 192,66 €
Sous-total 322 =	104 410,03 €
Sous-fonction 324 - Entretien du Patrimoine Culturel	
Travaux :	
* Eglise St-Denis :	
- Restauration, MOE, SPS, CT, Diagnostics	724 761,65 €
* Cathédrale :	
- Restauration chambre des cloches et campanaire, MOE, SPS	8 001,77 €
Sous-total 324 =	732 763,42 €
Sous-fonction 33 - Action Culturel	
Travaux :	
* Immeuble 6 rue au Vent (Antiquaires de la Morinie) :	
- Renouvellement chaufferie	8 295,07 €
Sous-total 33 =	8 295,07 €
TOTAL FONCTION 3	940 398,31 €

FONCTION 4
Sports et Jeunesse

Sous-fonction 411 - Salles de sport, gymnases

*** Salle de Gaulle :**

- Travaux vestiaires et bureaux	5 231,14 €
---------------------------------	------------

*** Tennis Club :**

- Travaux éclairage salle de squash	2 645,16 €
-------------------------------------	------------

Sous-total 411 =	7 876,30 €
-------------------------	-------------------

Sous-fonction 412 - Stades

Travaux et matériel :

*** Espace de Gaulle :**

- Poste de transformation EDF (mise aux normes)	110 130,92 €
---	--------------

- Travaux de drainage du stade Gaston Bonnet	44 865,22 €
--	-------------

- Matériel pour personnel du Stade (regarnisseur, tondeuse hélicoïdale, machine de traçage, système arrosage et petit matériel entretien)	71 283,41 €
---	-------------

Sous-total 412 =	226 279,55 €
-------------------------	---------------------

Sous-fonction 414 - Autres équipements sportifs ou de loisirs

Travaux :

*** Boulodrôme :**

- Remplacement des aérothermes	13 486,80 €
--------------------------------	-------------

Sous-total 412 =	13 486,80 €
-------------------------	--------------------

Sous-fonction 422 - Autres Activités pour les Jeunes

Travaux :

*** Quartier St Exupéry :**

- Installation d'une aire de jeux (acompte)	19 500,00 €
---	-------------

- Solde MOE construction Maison de Quartier St-Exupéry	643,50 €
--	----------

*** Quartier Perpignan :**

- Installation d'une aire de jeux	24 912,00 €
-----------------------------------	-------------

*** Conseil de quartiers**

- Installation tables de pique-nique (Quartier Laënnec)	2 424,00 €
---	------------

- Débroussailleuse (Quartier Centre Ville)	550,90 €
--	----------

Sous-total 422 =	48 030,40 €
-------------------------	--------------------

TOTAL FONCTION 4	295 673,05 €
-------------------------	---------------------

FONCTION 7
Logement

Sous-fonction 70 - Services communs

* Subventions primo-accédant	12 000,00 €
	TOTAL FONCTION 7 12 000,00 €

FONCTION 8
Aménagement et services urbains, Environnement

Sous-fonction 813 - Propreté Urbaine

Equipements :

*** Ville Propre :**

- Mobilier urbain allée des maronniers	10 168,80 €
	Sous-total 813 = 10 168,80 €

Sous-fonction 814 - Eclairage Public

Travaux et Matériels :

- Géoréférencement réseau Eclairage Public (acompte)	5 233,22 €
- Remplacement poteaux Eclairage Public	7 907,60 €
- Sinistre éclairage rue de Thérouanne	3 909,60 €
	Sous-total 814 = 17 050,42 €

Sous-fonction 820 - Services communs

Matériel :

- Siège de bureau service Urbanisme	379,56 €
	Sous-total 820 = 379,56 €

Sous-fonction 821 - Equipements de Voirie

*** Voirie :**

- Panneaux de signalisation (dont signalétique vélo, propreté et park and shop)	34 211,29 €
- Remplacement glissière de sécurité avenue de l'Europe (sinistre)	3 447,60 €
- Mise aux normes Horodateurs	35 606,40 €
- Remplacement de potelets en Centre Ville	9 940,32 €
	Sous-total 821 = 83 205,61 €

Sous-fonction 822 - Voirie Communale et Routes

Travaux :

*** 3 Places :**

- Aménagement, MOE, SPS 209 204,80 €

*** Autres :**

- Chemin des baraquements 152 824,96 €

- Inspection TV réseaux 4 036,44 €

- Dispositif vélo 99 904,74 €

- Programme de voirie 89 996,38 €

Sous-total 822 = 555 967,32 €

Sous-fonction 823 - Espaces Verts Urbains

Travaux :

- Plantations buis cour honneur Mairie 4 295,50 €

- Plantations lauriers tiges Rue d'Aire 1 609,50 €

- Installation carrés potagers cour d'école Ferdinand Buisson 2 668,80 €

- Mission MOE et SPS fontaine du Jardin Public 6 505,92 €

Equipements :

*** Espaces verts :**

- Réparation Module de skate park 5 645,72 €

- Réparation jeux Jardin Public 4 786,95 €

- Réparation pompe forage des glacis 5 732,50 €

- Matériel espaces verts (tondeuse, coupe bordure et 2 souffleurs à feuille) 5 395,00 €

Sous-total 823 = 36 639,89 €

Sous-fonction 824 - Autres opérations d'aménagement urbain

Travaux :

- Diagnostics divers (amiante, topographiques, plomb...) 3 877,06 €

Sous-total 824 = 3 877,06 €

TOTAL FONCTION 8 707 288,66 €

FONCTION 9
Action économique

Sous-fonction 92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires

Travaux :

*** Entretien du marais**

- Restauration Chemin du Marais de Lysel	83 949,85 €
- Restauration berges rue du Doulac	3 576,00 €
- Réparation gardes corps des ponts du marais	6 997,88 €
Sous-total 92 =	94 523,73 €

Sous-fonction 94 - Aides au commerce et aux services marchands

Equipements :

- Réparation illuminations	6 197,30 €
Sous-total 94 =	6 197,30 €
TOTAL FONCTION 9	100 721,03 €

DEPENSES TOTALES	5 576 142,24 €
-------------------------	-----------------------

Le financement de ces dépenses a été assuré par les recettes suivantes :

A) - SUBVENTIONS	
* Etat	
- Subvention DRAC pour restauration de la Cathédrale (solde Tranche Conditionnelle 1)	42 821,16 €
- Subvention DRAC pour moteurs humidificateurs	1 194,00 €
- Subvention DRAC pour restauration d'œuvres	19 443,00 €
- Subvention DRAC pour remplacement éclairage musée	17 389,00 €
- Subvention DRAC pour réhabilitation Théâtre (solde)	49 733,92 €
- DETR pour remplacement chaudière Ecole Michelet	2 420,45 €
- DETR pour travaux accessibilité ADAP Ecole Lamartine	8 201,95 €
Sous-total Etat =	141 203,48 €
* Région :	
- Subvention pour restauration Eglise Saint-Denis (acompte phase 1)	18 728,24 €
- Subvention pour Construction Maison de Quartier St-Exupéry (solde)	6 718,69 €
Sous-total Région =	25 446,93 €
* Département :	
- Subvention pour restauration Eglise Saint-Denis (acompte phase 1)	93 641,19 €
Sous-total Département =	93 641,19 €
* CAPSO :	
Sous-total CAPSO =	0,00 €
* AUTRES :	
- Reversement par le CCAS des charges transférées dans le cadre de la CLECT	29 744,00 €
- Cession Licence IV à la société Epique	3 500,00 €
- Récupération en partie de 2 aides primo accédants suite à cessions des biens	1 534,00 €
Sous-total AUTRES =	34 778,00 €
Total A : Subventions =	295 069,60 €
B) - DIVERS	
- Taxe d'aménagement	23 448,64 €
- Fonds de Compensation de la T.V.A.	1 198 736,53 €
- Produit des amendes de police	238 454,00 €
Total B : Divers =	1 460 639,17 €

C) - EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	0,00 €
---	--------

D) - RECETTES D'ORDRE	
* Cessions :	
- Terrain rue Pierre Butay	6 240,00 €
- Liquidation société Innova	15 700,00 €
* Sorties d'inventaire :	
- Tondeuse Helicoïdale	1 000,00 €
* Amortissements :	
- Amortissements des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	325,20 €
- Amortissement des frais d'études	83 297,34 €
- Amortissement des frais d'insertion	5 902,20 €
- Amortissements - Bâtiments et installations	29 415,94 €
- Amortissements des Org. Publics - Biens mobiliers, matériels et études	28 717,85 €
- Amortissements des Org. Publics - Bâtiments et installations	52 691,81 €
- Amortissements Attribution de compensation d'investissement	2 913,76 €
- Amortissement des concessions et droits similaires	68 097,76 €
- Amortissements des plantations d'arbres et d'arbustes	31 663,66 €
- Amortissements des autres agencements et aménagements de terrains	59 453,41 €
- Amortissements Hôtel de Ville	359 608,39 €
- Amortissements des bâtiments scolaires	228 851,91 €
- Amortissements des équipements des Cimetières	3 674,15 €
- Amortissements des autres bâtiments publics	1 471 124,18 €
- Amortissements des immeubles de rapport	31 238,94 €
- Amortissements des installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 678,86 €
- Amortissements des autres constructions	14 094,02 €
- Amortissements des réseaux de voirie	15 752,23 €
- Amortissements des installations de voirie	16 215,68 €
- Amortissements réseaux électrification	997,21 €
- Amortissement des autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile	2 925,13 €
- Amortissements des autres installations, matériels et outillage technique	15 737,66 €
- Amortissements des installations générales, agencements et aménagements divers	1 285,70 €
- Amortissements des matériels de transport	79 310,18 €
- Amortissements des matériels de bureau et informatique	38 153,05 €
- Amortissements des mobiliers	27 411,63 €
- Amortissements des autres immobilisations corporelles	121 860,36 €
- Amortissements autres constructions	751,53 €
Total D : Recettes d'Ordre =	2 817 089,74 €

E) - PRODUITS DES EMPRUNTS	
- Pas d'emprunt en 2020	0,00 €
Total E : Produits des emprunts =	0,00 €

RECETTES TOTALES	4 572 798,51 €
Accusé de réception en préfecture 062-216207654-20210410-dcm20-10-04-21-DE Date de télétransmission : 13/04/2021 Date de réception préfecture : 13/04/2021	

II. - LE FONCTIONNEMENT

Les tableaux ci-après reprennent d'une manière synthétique les principales masses financières du compte administratif 2020 de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes.

Les chapitres budgétaires ci-dessous sont détaillés dans le Compte Administratif :

		CA 2019	CA 2020
A) - DEPENSES			
A	* Chapitre 011 - Charges à caractère général (Achats fournitures diverses et petit matériel) - Eau - Gaz - Electricité Assurances - Impôts - Fêtes et Cérémonies - etc...) + Stocks	2 957 672,75 €	2 856 798,01 €
B	* Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés (y compris Contrats d'Avenir)	7 898 305,71 €	7 699 447,56 €
C	* Chapitre 014 - Atténuations de produits Aucune écriture sur ce chapitre	5 227,20 €	0,00 €
D	* Chapitre 042 - Opérations d'Ordre de transfert entre sections (Perte de change + Plus-values sur cessions d'immobilisations + Provisions + Amortissements)	3 077 618,65 €	2 817 089,74 €
E	* Chapitre 043 - Opérations d'Ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement Aucune écriture sur ce chapitre	0,00 €	0,00 €
F	* Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (Contingents -subventions - indemnités Maire et adjoints)	2 148 860,23 €	2 119 314,55 €
G	* Chapitre 66 - Charges financières Intérêts dette + Intérêts Courus Non Echus (I.C.N.E.)	302 371,66 €	249 352,71 €
F	* Chapitre 67 - Charges exceptionnelles réelles	69 717,65 €	144 968,83 €
G	* Chapitre 68 - Dotations et provisions Opérations d'Ordre reprises au chapitre 042	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		16 459 773,85 €	15 886 971,40 €

Dépenses Réelles = 13 069 881,66 €
Dépenses d'Ordre = 2 817 089,74 €

	B) - RECETTES	CA 2019	CA 2020
A	* Chapitre 70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses (Produits des cantines - Ecole d'Arts - Entrées - Concessions cimetières)	496 730,69 €	341 092,99 €
B	* Chapitre 73 - Impôts et taxes (Attribution de compensation - Produit des parcimètres - Dotation de Solidarité Communautaire - Taxe sur l'électricité Taxe additionnelle aux droits de mutation - Fiscalité directe)	10 132 298,51 €	9 920 939,27 €
C	* Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations (D.G.F. Dotation Globale de Fonctionnement - D.S.U. Dotation de Solidarité Urbaine - D.S.R. Dotation de Solidarité Rurale et Compensations diverses de l'Etat)	5 983 880,04 €	6 332 941,99 €
D	* Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles communaux	170 291,15 €	174 731,89 €
E	* Chapitre 76 - Produits financiers Produits des placements de titres	83,28 €	13,50 €
F	* Chapitre 77 - Produits exceptionnels Ventes d'immeubles et terrains - Produits exceptionnel divers	427 626,24 €	119 605,47 €
G	* Chapitre 013 - Atténuations de charges Remboursement rémunérations Contrats d'Avenir - Stocks musée	399 011,31 €	332 860,12 €
H	* Chapitre 002 - Excédent ordinaire reporté	589 818,00 €	2 562 718,60 €
I	* Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	822 753,23 €	924 421,88 €
J	* Chapitre 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement Opérations Patrimoniales - Aucune écriture sur ce chapitre		
TOTAL DES RECETTES		19 022 492,45 €	20 709 325,71 €

* Recettes réelles =

19 784 903,83 €

* Recettes d'ordre =

924 421,88 €

Vous trouverez également dans le Compte Administratif une présentation croisée "nature-fonction" des articles budgétaires avec la codification la plus détaillée ouverte dans la nomenclature fonctionnelle.

Le compte de gestion 2020 de Monsieur le Trésorier fait ressortir un résultat d'investissement de : 344 507,84 euros et un résultat de fonctionnement de : 4 822 354,31 euros.

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est donc de : 5 166 862,15 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 21
	CESSIONS ET ACQUISITIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2020
	Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu l'article L2241-1 du CGCT, en vertu duquel les communes de plus de 2 000 habitants sont tenues d'établir chaque année le bilan des cessions et acquisitions qu'elles ont réalisées sur leur territoire.

Ce bilan est annexé au Compte Administratif de la commune.

Ces cessions et acquisitions sont reprises dans l'état de l'actif de la Ville de SAINT-OMER, arrêté au 31.12.2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33
Contre : 00
Abstention : 00

- Approuve le bilan ci-joint des acquisitions et cessions immobilières pour 2020.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

IMMOBILISATIONS 2020

CESSIONS DE BATIMENTS OU DE TERRAINS

Immobilisations cédées	Acquéreurs	Montants des cessions	Titres		Imputations
			N°	Dates	
Terrain rue Pierre Butay	SARL HOLDUNE	6 240,00 €	1 233	23/10/2020	824/775
TOTAL DES CESSIONS		6 240,00 €			

ACQUISITIONS DE BATIMENTS OU DE TERRAINS

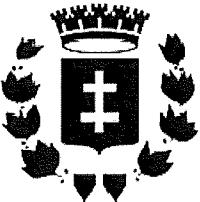
Acquisitions	Etudes notariales ou Vendeurs	Montants des acquisitions	Mandats		Imputations
			N°	Dates	
Terrain 5 rue du Colonel Doyen	Mme BOULLET Danièle	1,00 €	2950	05/11/2020	020/2111
TOTAL DES ACQUISITIONS		1,00 €			

Le Maire

Vu par Mme
 Maire de Saint-Omer
 pour être annexé à la délibération
 du Conseil Municipal N° 21
 en date du 10 AVR. 2021

François DECOSTER



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 22 RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE --- EXERCICE 2020
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUCHE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Conformément aux dispositions de l'article L1111-2 du Code Général des collectivités territoriales, « chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du 2^{ème} trimestre qui suit la clôture de l'exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales sur les actions menées en matière de développement social urbain ».

En 2020, le montant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale versée à la commune de Saint-Omer s'est élevé à **2 301 047 euros**.

Les dépenses de développement social sur l'exercice 2020 sont annexées dans le tableau ci-joint.

➤ **Le Conseil prend acte de ce rapport.**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

Le Maire,



Vu par nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 22
en date du 10 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS (62)

RAPPORT SUR LA DSU VERSEE EN 2020 A LA COMMUNE DE SAINT-OMER (N° INSEE : 76155513)
MONTANT DE LA DSU 2020 : 2 301 047 € François DECOSTER

		Localisations	DEPENSES COMMUNALES	FINANCEMENT	
				Dont DSU	Dont Ressources externes
Actions de développement social urbain mises en œuvre	Actions de développement social urbain mises en œuvre			3 498 732,43	692 765,55
LES ACTIONS D'EQUIPEMENT					
- Travaux d'amélioration de la voirie et de l'éclairage public	Travaux de voirie + Réfection de l'éclairage	Diverses rues	2 035 738,83	403 085,90	267 515,10
- Dont 3 Places			209 204,80	41 423,54	0,00
- Dont Signalétique (vélo, propriété)			34 211,29	6 774,00	0,00
- Dont Zone Vélo (hors signalétique)			99 904,74	19 781,61	0,00
- Aménagements urbains + Etudes + Acquisition de terrains et immeubles	Amélioration cadre de vie des quartiers	Diverses rues et quartiers	1 456 187,33	288 331,97	68 040,03
- Aménagement et travaux divers	Amélioration de sites et salles pour publics	Bâtiments publics	6 806,27	1 347,67	0,00
LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL				8 122 439,81	1 608 281,45
- Prévention de la délinquance et activités de loisirs + Police de proximité	Police + CAJ + CLSH + PA + Dépenses sociales	Divers quartiers de la ville	1 780 296,04	352 507,03	226 436,10
- Dont Aire de Jeux St-Exupéry (acompte)			19 500,00	3 861,09	0,00
- Dont Aire de Jeux Perpignan			24 912,00	4 932,69	0,00
- Dont Park and Shop			7 485,60	1 482,18	0,00
- Dont vidéoverbalisation			6 272,88	1 242,06	0,00
- Etudes surveillées + Garderies + Formations		Diverses rues	2 207 351,67	437 066,06	152 808,55
- Dont travaux ADAP des écoles			25 216,47	4 992,98	8 201,95
- Mise en place du Portail famille (acompte)			25 373,43	5 024,06	0,00
- Dont travaux cour d'école Ferdinand Buisson			97 369,58	19 279,64	0,00
- Animation culturelle et sportive		Divers lieux	4 134 792,10	818 708,37	1 555 010,58
- Dont Théâtre			94 929,79	18 796,55	49 733,92
- Dont Eglise St-Denis			724 761,65	143 506,23	112 369,43
				11 621 172,24	2 301 047,00
					2 269 810,36

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm22-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2020 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 23
	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

**Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU,
Conseiller Municipal Délégué**

*Direction des Finances /
BD* *Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée,
a été élue Secrétaire de Séance*

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu, les articles L2311-5, R2311-11 et suivants du CGCT fixant les règles de l'affectation des résultats.

Considérant, le résultat (celui de la section de fonctionnement), le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser de la section d'investissement

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 du budget principal de la Ville sont les suivants :

Les soldes d'exécution cumulés :

- en fonctionnement : **4 822 354.31 €**
- en investissement : **344 507.84 €**

Ceci exposé, vu le résultat cumulé d'investissement de 344 507.84 € et du montant des restes à réaliser de l'exercice 2020 (1 966 413.11 €) il est proposé d'affecter une somme de 1 621 905.27 € (1 966 413.11 – 344 507.84 €) au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Vu l'article L1612-2 du CGCT,

Vu les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du CGCT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par :

Pour : 31

Contre : 00

Abstention : 02 (M. TRIBALAT, M. ARETHENS)

➤ Décide l'affection du résultat de l'exercice 2020 comme suit :

- 01/002 (excédent de fonctionnement reporté) : 3 200 449.04 €
- 01/001 (excédent d'investissement) : 344 507.84 €
- 01/1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) : 1 621 905.27 €

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 24
	BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021
	Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le projet de Budget Primitif 2021 qui est soumis à votre approbation s'inscrit dans la mise en œuvre du projet municipal, en cohérence avec le Rapport d'orientations Budgétaires »

Au niveau de la section de fonctionnement, les crédits inscrits s'élèvent à : **20 906 981.04 €** après affectation du résultat 2020 (voir tableau ci-après).

D E P E N S E S		R E C E T T E S	
A) - OPERATIONS REELLES		A) - OPERATIONS REELLES	
* Charges à caractère général	3 362 263,00 €	* Atténuations de charges	325 200,00 €
* Charges de personnel	8 389 817,00 €	* Produits des services	387 400,00 €
* Charges de gestion courante	2 310 534,00 €	* Impôts et taxes	10 151 336,00 €
* Charges financières	264 000,00 €	* Dotations, participations	5 700 476,00 €
* Charges exceptionnelles	121 705,00 €	* Autres produits de gestion	163 500,00 €
* Dépenses imprévues	0,00 €	* Produits financiers	120,00 €
		* Produits exceptionnels	3 100,00 €
		* Résultat de fonctionnement reporté	3 200 449,04 €
Sous-Total	14 448 319,00 €	Sous-Total	19 931 581,04 €
B) – OPERATIONS D'ORDRE		B) – OPERATIONS D'ORDRE	
* Amortissements	2 700 000,00 €		
* Virement à la section d'investissement	3 758 662,04 €	* Amortissements	975 400,00 €
Sous-Total	6 458 662,04 €	Sous-Total	975 400,00 €
TOTAL	20 906 981,04 €	TOTAL	20 906 981,04 €

La section d'investissement du Budget Principal s'équilibre à hauteur de **13 586 545,64 €** (dont restes à réaliser : 3 026 708,78 € en dépenses et 1 060 295,67 € en recettes).

Le programme d'investissement 2021 s'articulera autour :

- De la mise en œuvre du Plan Ecole : 770 167 €
- De la poursuite du programme de restauration et d'entretien du patrimoine : 1 884 155,86 €
- De l'entretien et de la rénovation des équipements sportifs : 420 000 €
- Des actions en faveurs de la jeunesse et de la participation citoyenne : 454 100 €
- De l'amélioration du cadre de vie par les travaux de requalification des espaces publics, des voiries et le développement des mobilités actives : 1 730 500 €
- Le renforcement de la nature en ville et l'aménagement des parcs et jardins : 270.000 €
- La préservation du marais audomarois et de l'activité maraîchère : 308 000 €
- La sécurité et la prévention de la délinquance : 115 450 €

Le budget d'investissement intègre également le remboursement du capital de la dette à hauteur de 2 060 000 €

Ce programme d'investissement est co-financé par d'importantes recettes de nos partenaires :

- Etat : 899 936,22 €
 - dont : DETR /DSIL : 45 158,22 €*
 - ADEME/ALVEOLE : 49 875 €*
 - FIPD : 10 550 €*
- Conseil Régional des Hauts de France : 373 725 €
- Conseil Départemental du Pas-de-Calais : 414 209 €
- CAPSO : 86 808,76 €
- Le FCTVA : 420 000 €
- Les cessions : 33 210 €

L'équilibre du Budget Primitif est assuré de la façon suivante :

A) - INVESTISSEMENT	D E P E N S E S		R E C E T T E S	
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Opérations réelles	Opérations d'ordre
- Budget Principal	12 611 145,64 €	975 400,00 €	7 127 883,60 €	6 458 662,04 €
TOTAL INVESTISSEMENT	12 611 145,64 €	975 400,00 €	7 127 883,60 €	6 458 662,04 €
B) - FONCTIONNEMENT				
- Budget Principal	14 448 319,00 €	6 458 662,04 €	19 931 581,04 €	975 400,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 448 319,00 €	6 458 662,04 €	19 931 581,04 €	975 400,00 €
TOTAL GENERAL (A+B)	27 059 464,64 €	7 434 062,04 €	27 059 464,64 €	7 434 062,04 €

Vu les articles L1612-1 et 2 du CGCT,

Vu l'article L2312-1 du CGCT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité par :

Pour : 28

Contre : 05 (M. DOYER, M. TRIBALAT, M. ARETHENS, Mme DEPLEDT, Mme JASKOWIAK)

Abstention : 00

- Adopte tel que présenté, le projet de budget primitif 2021,

- Décide de voter le présent budget :
 - * Au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - * Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Décide de fixer le produit de la fiscalité 2021 à 7 170 000 € dans l'attente de la transmission de l'état 1259 COM.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

Le Budget Primitif a été arrêté aux chiffres ci-dessous, s'équilibrant en recettes et en dépenses :

*** INVESTISSEMENT :**

- Crédits nouveaux =	10 559 836,86 €
+ Restes à Réaliser =	3 026 708,78 €
	13 586 545,64 €

*** FONCTIONNEMENT :**

- Crédits nouveaux =	20 906 981,04 €
+ Restes à Réaliser =	0,00 €
	20 906 981,04 €

I. - LES INVESTISSEMENTS

BUDGET PRINCIPAL

A la section d'investissement, sont inscrits les crédits suivants (Propositions nouvelles) :

A) - DEPENSES NON VENTILEES	
* Remboursement de la dette en capital 201/01/1641	2 060 000,00 €
* Transfert charges immobilières CAPSO 202/01/2046	72 844,00 €
* Mouvements d'ordre	975 400,00 €
TOTAL "DEPENSES NON VENTILEES" (A) =	3 108 244,00 €

B) - ENSEIGNEMENT	
Sous-fonction 211 et 212 - Ecoles Maternelles et Primaires	
* Travaux et aménagements dans les écoles primaires :	
- Travaux ADAP école Condorcet 2303/212/21312	80 000,00 €
- Réfection toilettes Ecole Paul Bert 2303/212/21312	50 000,00 €
- Mobilier 02/212/2184	4 030,00 €
- Matériel 02/212/2188	8 900,00 €
- Projet Cool Town Ecole Montaigne 33/211/2313	536 737,00 €
- Pose de rideaux et stores 2303/211/2181 et 212/2181	2 500,00 €
- Isolation acoustique des classes Ecole Perrault 2303/212/21312	10 000,00 €
- Remplacement portes de classes donnant sur la cour Ecole Ferry 2303/212/21312	5 000,00 €
- Remplacement de la couverture du local vélo de la cour Ecole Prévert 2303/211/21312	3 000,00 €
- Matériel informatique 27/212/2183	70 000,00 €
Sous-Fonction 212	770 167,00 €
TOTAL "ENSEIGNEMENT" (B) =	770 167,00 €

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 24
au date du 10 AVR. 2021

Le Maire

François DECOSTER



C) - CULTURE ET VIE SOCIALE

1) - Activités artistiques

Sous-fonction 313 - Théâtre :

* Solde projet Théâtre MAC 33/313/2313	25 800,00 €
* Subvention d'équipement à la Barcarolle 202/313/204172	25 000,00 €
	Sous-Fonction 313
	50 800,00 €
Sous-fonction 33 - Action culturelle :	
	Sous-Fonction 33
	0,00 €
	Sous-Total (Activités artistiques 313 + 33) =
	50 800,00 €

2) - Conservation du patrimoine

Sous-fonction 322 - Musées

* Musée Sandelin

- Restaurations d'œuvres 14/322/2316	43 000,00 €
- Acquisition œuvres 14/322/2161	5 000,00 €
- Matériel régies et mobilier 14/322/2188, 2158 et 2184	20 150,00 €
- Travaux sur papiers peints 14/322/21318	32 500,00 €
* Musée Henri Dupuis	
- Alarme incendie 14/322/21318	28 000,00 €
	Sous-Fonction 322
	128 650,00 €

Sous-fonction 324 - Entretien du Patrimoine Culturel

* Patrimoine de la ville

- Travaux St Denis (phase 2) 33/324/2313/300	1 525 855,86 €
- Travaux balustrades Cathédrale 2304/324/2313	154 300,00 €
- Programme de restauration du patrimoine MH 33/324/2313/400	200 000,00 €
- Pose d'un organigramme à la Cathédrale 2304/324/21318	4 000,00 €
	Sous-Fonction 324
	1 884 155,86 €
	Sous-Total (Conservation du Patrimoine 322 + 324) =
	2 012 805,86 €

3) - Sports et Loisirs

Sous-fonction 411 - Salles de Sports - Gymnases

- Travaux au Tennis Club 2302/414/2313	200 000,00 €
--	--------------

Sous-Fonction 411	200 000,00 €
--------------------------	---------------------

Sous-fonction 412 - Stades

- Mise en place éclairage LED du terrain synthétique 2302/412/21318	60 000,00 €
- Mise en place éclairage LED du terrain de rugby 2302/412/21318	60 000,00 €
- Rénovation des blocs douches des vestiaires du Rugby Club 2302/412/21318	12 000,00 €
- Réfection des joints de piste Stade Anquetil 2302/412/21318	5 000,00 €
- Etude équipements complexe sportif de Gaulle et skate park 2302/414/2031	75 000,00 €
- Travaux conformité électrique hangar stockage stade 2302/412/21318	3 000,00 €

Sous-Fonction 412	215 000,00 €
--------------------------	---------------------

Sous-fonction 414 - Autres équipements sportifs ou de loisir

- Travaux conformité électrique locaux du club de tir 2302/414/21318	5 000,00 €
--	------------

Sous-Fonction 414	5 000,00 €
--------------------------	-------------------

Sous-fonction 422 - Autres activités pour les jeunes

- Etude et MOE Aile Est centre administratif St-Louis 33/422/2031	200 000,00 €
- Acquisition Maison de quartier Perpignan 04/422/21318	67 500,00 €
- Travaux de désamiantage de la Maison des Associations 2302/422/21318	120 000,00 €
- Remplacement bloc de secours en LED à la Maison des Associations 2302/422/21318	6 200,00 €
- Installation WIFI Public dans les 5 maisons de quartiers 27/422/2183	12 100,00 €
- Installation WIFI Public dans 3 salles de la Maison des Associations 27/422/2183	10 300,00 €

Conseils de Quartiers

- Conseil de Quartier Perpignan - St Bertin 30/422/2152, 2158 et 2184	5 000,00 €
- Conseil de Quartier Centre Ville 30/422/2152, 2158 et 2184	5 000,00 €
- Conseil de Quartier Cœur de Ville 30/422/2152, 2158 et 2184	5 000,00 €
- Conseil de Quartier Bachelin - Suger 30/422/2152, 2158 et 2184	5 000,00 €
- Conseil de Quartier Faubourgs - Marais 30/422/2152, 2158 et 2184	5 000,00 €
- Conseil de Quartier St Omer Sud 30/422/2152, 2158 et 2184	5 000,00 €
- Conseil de Quartier Laënnec 30/422/2152, 2158 et 2184	5 000,00 €

Sous-Fonction 422	451 100,00 €
--------------------------	---------------------

Sous-Total (Sports et Loisirs 411 + 412 + 414 + 422) =	871 100,00 €
---	---------------------

5) Interventions sociales

Sous-fonction 520 - Services Communs

- Aménagement parking et accès aux jardins familiaux 21/520/2128	5 000,00 €
--	------------

Sous-Total (Social 520) =	5 000,00 €
----------------------------------	-------------------

TOTAL "CULTURE ET VIE SOCIALE" (C) =	2 939 705,86 €
---	-----------------------

D) - INTERVENTIONS SOCIALES ET LOGEMENT	
Sous-fonction 70 - Services communs	
- Accompagnement projets de logements Primo-accédants et Façades PRO 202/70/20422	35 000,00 €
Sous-Fonction 70	35 000,00 €
Sous-fonction 71 - Parc privé de la Ville	
- Remplacement revêtement de sol locaux solidarité travail 2301/71/2132	3 500,00 €
Sous-Fonction 71	3 500,00 €
TOTAL "LOGEMENT" (D) =	38 500,00 €

E) - DEVELOPPEMENT URBAIN	
1) - Services urbains	
Sous-fonction 813 - Propreté Urbaine	
- Petit véhicule électrique type Goupil 26/813/2182	25 000,00 €
- Matériels divers (Coupe bordure, souffleur, chariots...) 26/813/2158	6 000,00 €
Sous-Fonction 813	31 000,00 €
Sous-fonction 814 - Eclairage Public	
- Eclairage public 231/814/2152	200 000,00 €
Sous-Fonction 814	200 000,00 €
Sous-fonctions 820 - Services communs	
- Provision pour démolition et neutralisation 04/820/2151	20 000,00 €
- Frais de géomètres pour ventes immeubles/division volumes 04/820/2031	10 000,00 €
- Matériel de bureau 04/820/2184	500,00 €
Sous-Fonction 820	30 500,00 €
Sous-fonctions 821 - Equipements de voirie	
- Aide à l'acquisition d'un vélo électrique 202/821/20422	50 000,00 €
- Pièces détachées horodateurs 236/821/2188	2 000,00 €
- Achat panneaux signalisation 251/821/2152	26 000,00 €
- Achat barrières de chantier 25/821/2158	2 600,00 €
- Matériel et outillage 25/821/2158	3 000,00 €
Sous-Fonction 821	83 600,00 €

Sous-fonction 822 - Voirie Communale et Routes	
* Travaux	
- Projet 3 places (place Foch) 33/822/2315/100	250 000,00 €
- Programme de voirie 25/822/2315	200 000,00 €
- Programme ANRU (Diagnostics, études MOE et SPS) 33/822/2031	305 000,00 €
- Travaux voirie rue Eugène Delacroix 25/822/2315	300 000,00 €
- Etudes et MOE rue de la Poissonnerie 33/822/2031	150 000,00 €
- Aménagement Mobilités Actives 33/822/2128	470 500,00 €
- Remplacement bornes escamotables rue des Epéiers 25/822/2151	40 000,00 €
- Installation d'une borne marché Place Perpignan 25/822/2151	15 000,00 €
Sous-Fonction 822	1 730 500,00 €
2) - Aménagement urbain	
Sous-fonction 823 - Espaces Verts urbains	
- Plan Nature et Bio diversité 33/823/2121 (55 000 €) 2128 (25 000 €) et 2031 (70 000 €)	150 000,00 €
- Revalorisation Jardin Public 33/823/2128 (50 000 €) et 33/823/2031 (50 000 €)	100 000,00 €
- Réparation ombrages et ouvrants serres 2301/823/21318	3 000,00 €
- Matériel espaces verts 24/823/2158	20 000,00 €
- Réaménagement bureau espaces verts 24/823/2184	2 000,00 €
Sous-Fonction 823	275 000,00 €
Sous-fonction 824 - Autres opérations d'aménagement urbain	
- Acquisition 1 place du Vainquai 04/824/2132	159 300,00 €
- Etude AMO immeuble 1 place du Vainquai 2301/824/2031	30 000,00 €
- Restauration monument aux morts place du 11 Novembre 2301/824/2128	48 000,00 €
Sous-Fonction 824	237 300,00 €
TOTAL "DEVELOPPEMENT URBAIN" (E)	2 587 900,00 €

F) - ACTION ECONOMIQUE	
Sous-fonction 92 - Aides à l'agriculture et aux industries agro-alimentaires	
- Réparation pont du Kempouck 35/92/2315	150 000,00 €
- Mission MOE et études ponts 35/92/2315	20 000,00 €
- Réfection chemin du marais de Lyzel 35/92/2315	100 000,00 €
- Restauration berges cimetières du Haut-Pont 35/92/2128	18 000,00 €
- Restauration berges du Doulac 35/92/2128	20 000,00 €
Sous-Fonction 92	308 000,00 €
Sous-fonction 94 - Aides aux commerces et services marchands	
- Pièces détachées illuminations 234/94/2188	10 000,00 €
- Aide à la restauration de façades des commerçants 202/94/20422	10 000,00 €
Sous-Fonction 94	20 000,00 €
TOTAL "ACTION ECONOMIQUE" (F)	328 000,00 €

G) - ADMINISTRATION GENERALE

Sous-fonction 020 - Administration Générale de la Collectivité

* Informatique :

- Interface congès Kélio dans logiciel RH	27/020/2051	20 000,00 €
- Liaison Fibre Police Municipale/Mairie	27/020/2183	12 000,00 €
- Matériel informatique	27/020/2183	8 950,00 €
- Changement antivirus	27/020/2051	16 000,00 €

* Autres :

- Etudes et mission MOE suite à l'audit énergétique	2301/020/2031	100 000,00 €
- Remplacement menuiseries Mairie	2301/020/2313	200 000,00 €
- Renouvellement parc véhicules	237/020/2182	160 000,00 €
- Matériel pour ateliers et entretien des bâtiments	2301/020/2158 et 2188	23 100,00 €
- Remplacement panneaux électoraux	2301/020/2158	9 000,00 €
- Frais insertion marchés publics	18/020/2033	10 000,00 €
- Travaux de conformité ateliers municipaux	2301/020/21318	15 000,00 €
- Achat de stores pour la Mairie	2301/020/2181	2 000,00 €
- Achat signalétique évacuation intervention secours	2301/020/2152	5 000,00 €
- Aménagement postes de travail (rapports médecine du travail)	34/020/2184	5 000,00 €
- Plieuse pour imprimerie	29/020/2188	12 720,00 €
- Etude outil numérique des usagers	27/020/2031	15 000,00 €

Sous-Fonction 020 **613 770,00 €**

Sous-fonction 021 - Assemblée locale

Sous-Fonction 021 **0,00 €**

Sous-fonction 023 - Information, communication, publicité

- Matériel audio et vidéo	07/023/2188	1 000,00 €
- Signalétique diverses	07/023/2152	17 000,00 €

Sous-Fonction 023 **18 000,00 €**

Sous-fonction 024 - Fêtes et Cérémonies

- Renouvellement matériel (tables, chaises, chapeaux)	03/024/2188 et 2184	17 300,00 €
- Installation WIFI Public à la Salle Vauban	27/024/2183	10 800,00 €

Sous-Fonction 024 **28 100,00 €**

Sous-fonction 026 - Cimetières et Pompes Funèbres

Sous-Fonction 026 **0,00 €**

TOTAL "ADMINISTRATION GENERALE" (G) **659 870,00 €**

H) - SECURITE

Sous-fonction 112 - Police Municipale

- Extension Park & Shop 19/112/2151	5 000,00 €
- Remplacement des smartphones de Géo Verbalisation Electronique 27/112/2183	4 400,00 €
- 1 PC fixe 27/112/2183	850,00 €
- Vidéo-protection 19/112/2151 (extension)	30 000,00 €
- Vidéo-protection 19/112/2151 (remplacement)	62 000,00 €
- Achat radars pédagogiques 19/112/2188	5 000,00 €
- Remplacements des gilets pare balles 19/112/21568	8 200,00 €

Sous-Fonction 112 **115 450,00 €**

Sous-fonction 113 - Pompiers, incendie et secours

- Remplacement bouches arrosage et de défense incendie 25/113/21568	12 000,00 €
---	-------------

Sous-Fonction 112 **12 000,00 €**

TOTAL "SECURITE" (H) **127 450,00 €**

Reports 2020 **3 026 708,78 €**

DEPENSES TOTALES D'INVESTISSEMENT 2020

13 586 545,64 €

Le financement de ces dépenses est assuré comme suit (Crédits nouveaux) :

A) - SUBVENTIONS	
* Etat : St Denis, Acquisition et restauration d'œuvres, balustrades Cathédrale, pont du Kempouck	794 353,00 €
* Région : St Denis, restauration Monument aux Morts, Plan nature et biodiversité	70 500,00 €
* Département : St Denis, pont du Kempouck, balustrades Cathédrale	414 209,00 €
* DETR/DSIL : ADAP, remplacement menuiseries mairie	45 158,22 €
* CAPSO : Pont du Kempouck, ANRU	86 808,76 €
* Région INTERREG : Projet Cool Town	303 225,00 €
* ADEME/ALVEOLE : Mobilités Actives	49 875,00 €
* FIPD : Gilets pare balle, radars pédagogiques police municipale et vidéosurveillance	10 550,00 €
Sous-total =	1 774 678,98 €
B) - DIVERS	
* FCTVA 201/01/10222	420 000,00 €
* Amendes de police 19/01/1342	210 000,00 €
* Cessions d'immobilisations 04/01/024	33 210,00 €
* Taxe aménagement 04/01/10226	20 000,00 €
* Récupération CCAS 201/520/13146	29 744,00 €
* Solde d'exécution d'investissement reporté 201/01/001	344 507,84 €
* Excédent de fonctionnement capitalisé 201/01/1068	1 621 905,27 €
Sous-total =	2 679 367,11 €
C) - RECETTES D'ORDRE (HORS CESSIONS)	
* Amortissements	2 700 000,00 €
* Virement de la section de fonctionnement 31/01/021	3 758 662,04 €
Sous-total =	6 458 662,04 €
D) - PRODUITS DES EMPRUNTS	
* Pour travaux 2021 (Crédits nouveaux) 201/01/1641	1 613 541,84 €
Sous-total =	1 613 541,84 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =	12 526 249,97 €
Reports 2020	1 060 295,67 €
RECETTES TOTALES D'INVESTISSEMENT 2020	13 586 545,64 €

II. - LE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux ci-après reprennent d'une manière synthétique les principales masses financières du budget 2020 et du budget 2021 de la section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes

A) - DEPENSES PAR CHAPITRE		BP 2020	BP 2021
A	* Charges à caractère général (Achats stockés et non stockés - Eau - gaz - électricité - assurance - impôts - fêtes et cérémonies - etc...)	011	3 542 485,00 € 3 362 263,00 €
B	* Charges de personnel (y compris Contrats Aidés)	012	8 215 650,00 € 8 389 817,00 €
C	* Autres charges de gestion (contingents -subventions - indemnités Maire et adjoints) - Participations diverses : * Etat pour Monuments Historiques	65	2 293 990,00 € 2 310 534,00 €
D	* Charges financières (Intérêts dette + crédit court terme + I.C.N.E)	66	309 000,00 € 264 000,00 €
E	* Charges exceptionnelles.	67	82 650,00 € 121 705,00 €
F	* Opérations d'ordre de transfert entre section	042	3 112 000,00 € 2 700 000,00 €
	* Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	043	0,00 € 0,00 €
G	* Dépenses de fonctionnement imprévues	022	0,00 € 0,00 €
	* Virement à la section d'investissement	023	235 169,00 € 3 758 662,04 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 790 944,00 €	20 906 981,04 €

dont :

- Opérations réelles : 14 448 319,00 €
- Opérations d'ordre : 6 458 662,04 €

	B) - RECETTES PAR CHAPITRE		BP 2020	BP 2021
A	* Produit des services, domaines et ventes diverses (Produits des cantines - Ecole d'Arts - Concessions cimetières)	70	473 600,00 €	387 400,00 €
B	* Impôts et taxes (Dotation de Solidarité Communautaire - Attribution de compensation - Fiscalité directe - Parcmètres - Taxe sur l'électricité - Droits de mutation)	73	9 733 699,00 €	10 151 336,00 €
C	* Dotations, subventions et participations (D.G.F.-D.S.U.-D.S.R. Fonds de concours et Compensations diverses de l'Etat)	74	5 959 325,00 €	5 700 476,00 €
D	* Autres produits de gestion courante (Revenus des immeubles communaux + produits divers)	75	176 000,00 €	163 500,00 €
E	* Autres produits financiers (Récupération intérêts dette auprès des Communes Produits des placements de titres)	76	320,00 €	120,00 €
F	* Produits exceptionnels (Ventes d'immeubles et terrains - etc... - Autres produits exceptionnels Indemnités de sinistres)	77	2 600,00 €	3 100,00 €
G	*Atténuation de charges (Remboursement rémunérations Contrats Aidés) (Assurance Personnel) (Hors I.C.N.E.) + Variation stocks Musée	013	430 000,00 €	325 200,00 €
H	* Ecritures d'ordre : transfert de section à section	042	1 015 400,00 €	975 400,00 €
	* Ecritures d'ordre : transfert à l'intérieur de la section de fonctionnement	043	0,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL			17 790 944,00 €	17 706 532,00 €
I	* Résultat de fonctionnement reporté	002	0,00 €	3 200 449,04 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			17 790 944,00 €	20 906 981,04 €

dont :

- Opérations réelles : 19 931 581,04 €
(dont résultat reporté)
- Opérations d'ordre : 975 400,00 €

	A) - DEPENSES PAR FONCTIONS	BP 2020	BP 2021
A	* Services Généraux (Services administratifs municipaux)	0 9 152 125,00 €	12 530 762,04 €
B	* Sécurité et salubrité publiques (Police nationale - Police municipale - Protection contre l'incendie - Protection civile)	1 650 800,00 €	692 150,00 €
C	* Enseignement - Formation (1 ^{er} degré - Formation continue - Sports scolaires - Médecine scolaire Restauration scolaire)	2 1 987 257,00 €	1 938 737,00 €
D	* Culture (Information et communication - Activités artistiques - Théâtre - Bibliothèque Musées - Monuments historiques - Action socio-éducative - Sports - Loisirs)	3 1 402 635,00 €	1 268 468,00 €
E	* Sports et Jeunesse	4 1 530 765,00 €	1 439 565,00 €
F	* Interventions sociales et santé (Réhabilitation secteur locatif)	5 339 972,00 €	339 472,00 €
G	* Famille	6 70 300,00 €	71 100,00 €
H	* Logement (Parc privé de la Ville - Aide au secteur locatif)	7 38 500,00 €	33 000,00 €
I	* Aménagement et services urbains - Environnement (Routes - Voiries et réseaux urbains - Collecte et traitement des ordures ménagères - Réserves foncières - Espaces verts - Parcs et jardins)	8 2 471 170,00 €	2 447 667,00 €
J	* Action économique (Agriculture - Industrie - Agro-alimentaire - Commerce - Services)	9 147 420,00 €	146 060,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		17 790 944,00 €	20 906 981,04 €

	B) - RECETTES PAR FONCTIONS	BP 2020	BP 2021
A	* Services Généraux (Services administratifs municipaux)	0	16 826 390,00 €
			20 074 267,04 €
B	* Sécurité et salubrité publiques (Police nationale - Police municipale - Protection contre l'incendie - Protection civile)	1	44 000,00 €
			48 900,00 €
C	* Enseignement - Formation (1er degré - Formation continue - Sports scolaires - Médecine scolaire Restauration scolaire)	2	147 640,00 €
			142 500,00 €
D	* Culture (Information et communication - Activités artistiques - Théâtre - Bibliothèque Musées - Monuments historiques - Action socio-éducative - Sports - Loisirs)	3	246 000,00 €
			128 200,00 €
E	* Sports et Jeunesse	4	137 600,00 €
			121 200,00 €
F	* Autres (Interventions sociales - Famille - Logement)	5	39 114,00 €
		6 7	7 500,00 €
			7 500,00 €
G	* Aménagement et services urbains - Environnement (Routes - Voiries et réseaux urbains - Collecte et traitement des ordures ménagères - Réserves foncières - Espaces verts - Parcs et jardins)	8	197 100,00 €
			246 000,00 €
H	* Action économique (Agriculture - Industrie - Agro-alimentaire - Commerce - Services)	9	145 600,00 €
			102 300,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		17 790 944,00 €	20 906 981,04 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 25 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS --- EXERCICE 2021
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Comme chaque année, l'Administration Municipale a été saisie de demandes de subventions émanant des associations ou sociétés sportives, culturelles, à caractère social, économique ou touristique.

Après examen de ces demandes par les commissions municipales intéressées, les subventions ci-après sont proposées.

Vu les articles L1611-4, L2121-29 et L2311-1 du CGCT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Décide d'inscrire ces subventions au Budget Primitif 2021.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**


François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
		Education, Jeunesse, Solidarités			
657361	255 NCD03	* Caisse des Ecoles : Participation frais fonctionnement	25 000 €		25 000 €
		TOTAL DU COMPTE 657361.255	25 000 €	0 €	25 000 €
6574	22	* Foyer Socio Educatif du Collège de la Morinie	400 €		400 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.22	400 €	0 €	400 €
6574	255 NCD03	* Délégués départementaux de l'Education Nationale de la CASO	260 €		260 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.255	260 €	0 €	260 €
657341	255 NCD03	* CCAS de Longuenesse participation au programme réussite éducative	12 170 €		
		TOTAL DU COMPTE 657341.255	12 170 €	0 €	0 €
657362	255 NCD03	* CCAS de Longuenesse participation au programme réussite éducative			Prise en charge CAPSO
		TOTAL DU COMPTE 657362.255	0 €	0 €	0 €
		TOTAL DU COMPTE 657341.255 et 657362.255	12 170 €	0 €	0 €
		TOTAL GENERAL	37 830 €	0 €	25 660 €

Vu par Nous
 Maire de Saint-Omer
 pour être annexé à la délibération
 du Conseil Municipal N°25
 en date du 10 AVR. 2021

Le Maire
 François DECOSTER



BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
		Marais, Agriculture, Propreté et Qualité de l'Espace Public			
65738	830 NO002	* Société avicole audomaroise	190 €		190 €
		TOTAL DU COMPTE 65738.830	190 €	0 €	190 €
65738	92 NO002	* Association syndicale autorisée du marais audomarois zone non remembrée	20 000 €		20 000 €
		* Confrérie du Chou-fleur	920 €		920 €
		TOTAL DU COMPTE 65738.92	20 920 €	0 €	20 920 €
6745	92 NO002	Demandes exceptionnelles			
		* Association des propriétaires des marais Cordier et de la Petite Meer			5 940 €
		TOTAL DU COMPTE 6745.92	0 €	0 €	5 940 €
6574	833	* Subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux	780 €		
		* Subvention à la Société Protectrice des Animaux	0 €		850 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.833	780 €	0 €	850 €
		TOTAL GENERAL	21 890 €	0 €	27 900 €

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021	
Nature	Fonction					
6574	024 NF004	Animation, Commerce Tourisme, Vie des quartiers				
		* La Croix Rouge : organisation Hungry color	pas cette année		0 €	
		* Entente colombophile : Organisation de concours	530 €		530 €	
		* Association Faubourgs et Marais Audomarois (AFMA)	Pas de demande		0 €	
		* Groupement des Loisirs du Haut-Pont (Cortège Nautique)	7 500 €	-7 500 €	7 500 €	
		* Course des garçons de café	500 €		0 €	
		* Asso VILMER organisation Fête Médiévale	1 500 €		0 €	
		* Rythm'n Style STO	500 €		0 €	
		* C4A - audomobile	pas cette année		0 €	
		* Dreamer Fest	1 000 €		0 €	
		* Groupement sportif Ht-Pont (sur Budget subv sports en 2019 - 850 €)	850 €		0 €	
		* Association Perpignan 62 s'anime	500 €		voir ci-dessous	
		* Les caisses au' dom'aroises	0 €		100 €	
		* Crédits non affectés (demandes en cours d'année)	5 156 €		9 470 €	
TOTAL DU COMPTE 6574.024			18 036 €	-7 500 €	17 600 €	
6745	024	* Asso VILMER organisation Fête Médiévale : subvention exceptionnelle	15 000 €	-15 000 €	15 000 €	
		* Groupement Loisirs Haut-Pont (subv exceptionnelle extension hangar)	0 €	7 500 €	0 €	
TOTAL DU COMPTE 6745.024			15 000 €	-7 500 €	15 000 €	
TOTAL GENERAL			33 036 €	-15 000 €	32 600 €	
6574	421 NF010	Oeuvres Sociales Scolaires et de Jeunesse				
		* Centre aéré des Bruyères Subvention accordée fin de session sur présentation justificatif	15 500 €		15 500 €	
		TOTAL DU COMPTE 6574.421	15 500 €	0 €	15 500 €	
6574	422 NF011	Maisons de Quartiers				
		* Quartier du Haut-Pont	1 500 €		1 500 €	
		* Association de Lyzel	1 500 €		1 500 €	
		* Quartier Saint-Exupéry	1 500 €		1 500 €	
		* Quartier Laennec	1 500 €		1 500 €	
		* Quartier "Les Mathurins"	1 500 €		1 500 €	
		* Quartier Perpignan	1 500 €		0 €	
		* Association Perpignan 62 s'anime	0 €		1 500 €	
		* Conseil citoyen Quai du Commerce/Saint-Sépulcre	2 500 €		2 500 €	
		* Conseil citoyen Saint-Exupéry/Léon Blum	450 €		450 €	
		SOUS-TOTAL DU COMPTE 6574.422 (Maisons de Quartiers)	11 950 €	0 €	11 950 €	
6574	422 ND005	Centre Social et Culturel + C.A.J.				
		* Subvention fonctionnement	318 000 €		330 000 €	
		* Reversement volet Jeunesse subvention CAF	45 000 €		44 000 €	
		* Subvention reversement frais de personnel	36 000 €		35 050 €	
		SOUS-TOTAL DU COMPTE 6574.422 (Centre Associatif et Culturel)	399 000 €	0 €	409 050 €	
TOTAL DU COMPTE 6574.422			410 950 €	0 €	421 000 €	
6745	422	* CSC organisation de manifestations : 10 ans du Centre Social et 25 ans de la Maison de Quartier Laennec (report en 2021)	10 000 €		10 000 €	
		TOTAL DU COMPTE 6745.422	10 000 €	0 €	10 000 €	
		TOTAL GENERAL	436 450 €	0 €	446 500 €	

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm25-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
6574	95 NNA017	Finances, Jumelage			
		Interventions économiques			
		* Comité de Jumelage		2 000 €	2 000 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.95		2 000 €	0 €
TOTAL GENERAL			2 000 €	0 €	2 000 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm25-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021	
Nature	Fonction					
6574	40 NEC10	Sport				
		* Aéro-modélisme de SAINT-OMER	500 €		500 €	
		* Archers de la Saint-Georges	1 000 €		1 000 €	
		* Association des Pêcheurs Audomarois	3 700 €		3 700 €	
		* Association sportive des handicapés physiques	800 €		800 €	
		* Association sportive CRS. 16	325 €		325 €	
		* Association des Carpistes Audomarois	700 €		700 €	
		* ASSO Boules	2 000 €		2 000 €	
		* ASSO Cyclo	850 €		900 €	
		* ASSO Tennis de table Saint-Omer - Helfaut	3 000 €		3 000 €	
		* Athlétic-club audomarois	6 500 €		6 500 €	
		* Audomaroise (FUTSAL + VOLLEY)	1 000 €		1 000 €	
		* BCBSO (Basket Club BLENDECQUES/ST-OMER)	17 000 €		17 000 €	
		* Club de pétanque audomarois	600 €		600 €	
		* Dauphins audomarois	6 400 €		6 400 €	
		* Escrime-club audomarois	2 000 €		2 000 €	
		* Judo-club audomarois	4 000 €		4 000 €	
		* Karaté-club de SAINT-OMER	650 €		650 €	
		* L'audomarois - marche	350 €		350 €	
		* Rugby-club audomarois	16 000 €		16 000 €	
		* Skating-club audomarois	36 000 €		36 000 €	
		* Société de pêche "La Concorde"	580 €		580 €	
		* Sports adaptés Audomarois	900 €		900 €	
		* Team Fisher 62	800 €		800 €	
		* Tennis-club de SAINT-OMER	8 500 €		8 500 €	
		* USSO Football	53 000 €		53 000 €	
		* Vélo-club de SAINT-OMER	6 000 €		6 000 €	
		* Côte Opale Triathlon Calais St-Omer	1 000 €		4 000 €	
6745	40	* Audosub	1 000 €		1 000 €	
		* Audomarois Capoeira	100 €		0 €	
		* Zumfittempsdanse	750 €		750 €	
		* Tiger's Boxing Club	0 €		1 000 €	
		* Karaté-club de St-Omer : remboursement location salle coubertin	210 €		210 €	
		* Vélo Club : critérum sur piste (Chalenge piste "Philippe TACQUEZ")	3 500 €		3 500 €	
		* Vélo Club : organisation course des géants Ypres St-Omer (juniors)	5 000 €	-5 000 €	5 000 €	
		* Vélo Club : organisation course des géants Ypres St-Omer (femelles)	0 €		5 000 €	
		SOUS-TOTAL DU COMPTE 6574.40	184 715 €	-5 000 €	193 665 €	
		Demandes exceptionnelles				
6745	40	* Golf : organisation Open des Hauts de France	3 000 €		0 €	
		* SCRA : Déplacements supplémentaire Ligue des Champions	5 100 €		0 €	
		* WCOD : Subvention Course du Marais	Demande non rendue		5 000 €	
		* USSO Football (projet de création d'une section Football Adapté)	15 000 €		15 000 €	
		* Archers de la Saint-Georges: Championnat de France 18 juillet 2020	3 000 €		3 000 €	
		* Randonnée sur la route du Cap Gris-Nez Asso Stomer cyclotourisme	450 €		450 €	
		* Championnats Bike and Run à St-Omer par Côte d'Opale Triathlon	5 000 €		0 €	
		* SCRA sub except dcm 11 du 23/05/2020		40 000 €	0 €	
		* USSO sub except dcm 11 du 23/05/2020		40 000 €	0 €	
		* Fonds de réserve soutien aux associations sportives (COVID)			46 350 €	
SOUS-TOTAL DU COMPTE 6745.40			31 550 €	80 000 €	69 800 €	
TOTAL GENERAL			216 265 €	75 000 €	263 465 €	

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm25-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
		Sécurité, travaux, voirie, achats publics, marchés et foires			
6574	025 NF004	Circulation-Police * Prévention routière : animation lutte contre l'insécurité routière	80 €		150 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.025	80 €	0 €	150 €
		Cérémonies patriotiques et devoir de mémoire			
6574	520 NF004	* Comité d'entente des ACVG : Repas du 11 Novembre	900 €		900 €
		* Comité d'entente des anciens combattants	600 €		1 500 €
		* Médailles militaires de SAINT-OMER	160 €		160 €
		* Souvenir Français	300 €		500 €
		* Devoir de mémoire : Aménagement du blockaus	1 412 €		0 €
		* Crédits non affectés (demandes exceptionnelles en cours d'année)			512 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.520	3 372 €	0 €	3 572 €
6745	520 NF004	Demande exceptionnelle * souvenir français sub achat de drapeau		1 278 €	
		TOTAL DU COMPTE 6745.520	0 €	1 278 €	0 €
		TOTAL GENERAL	3 452 €	1 278 €	3 722 €

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
6574	311 ND008	Culture, patrimoine, logement, urbanisme			
		* Harmonie Municipale	19 000 €		19 000 €
		Demande exceptionnelle			
		* Amicale de l'harmonie de Saint-Omer : Championnat National d'orchestres	3 000 €		
TOTAL DU COMPTE 6574.311			22 000 €	0 €	19 000 €
6574	324	* Amis de la Cathédrale : Festival d'Arts Sacrés	3 000 €		3 000 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.324	3 000 €	0 €	3 000 €
6574	33 ND008	* Chorale "A cœur joie" de ST-OMER J.Titelouze (Adultes)	300 €		300 €
		* Groupe Choral des Cantilènes et de la Chanterie (Jeunes)- Intervalle	1 200 €		1 200 €
		* Société des Antiquaires de la Morinie	1 000 €		1 000 €
		* Galerie d'art contemporain Espace 36	4 000 €		5 000 €
		* Les amis de la miniature	550 €		550 €
		* Orchestre de la Morinie	7 000 €		7 000 €
		* Les Amis de SAINT-OMER	1 900 €		1 900 €
		* Club Philatélique	300 €		0 €
		* Groupe Choral "Les Baladins"	500 €		500 €
		* Association Green Hat Jazz	500 €		0 €
		* Les Musicos	500 €		500 €
		* Art Hybride	2 000 €		2 000 €
		* Les amis des musées	1 300 €		1 300 €
		* Le sceau du tremplin : Sous les pavés...l'art	20 000 €		20 000 €
		* Association Triple Ah : organisation festival amateur	1 500 €		1 500 €
		* Crédits non affectés (demandes dossiers arrivés en cours d'année)	2 500 €		2 300 €
TOTAL DU COMPTE 6574.33			45 050 €	0 €	45 050 €
65737	33	* La Barcarolle	400 000 €		400 000 €
		TOTAL DU COMPTE 65737.33	400 000 €	0 €	400 000 €
6745	33	Subventions exceptionnelles			
		* Saint-Omer en toutes lettres - Festival du livre et des jeux	5 200 €		0 €
		TOTAL DU COMPTE 6745.33	5 200 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL			475 250 €	0 €	467 050 €

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
		Ressources humaines			
6574	020	* Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	58 490 €		68 000 €
	NO002	TOTAL DU COMPTE 6574.020	58 490 €	0 €	68 000 €
		TOTAL GENERAL	58 490 €	0 €	68 000 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm25-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
6574	70 NO002	Logement, urbanisme			
		* SOLIHA Pas de Calais "antenne St-Omer" (CAL-PACT)	15 000 €		15 000 €
		* SOLIHA Pas de Calais : subvention raccordement à l'égout	2 000 €		0 €
		* Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie du Pas de calais			500 €
		Aménagement urbain			
		* Subvention regroupement petits logements + audit énergétique + raccordement à l'égout	14 000 €	-700 €	10 000 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.70	31 000 €	-700 €	25 500 €
		* Subvention restauration façades des commerces (2000 € max par dossier)	14 000 €		ci-dessous
		TOTAL DU COMPTE 6574.94	14 000 €	0 €	0 €
20422	70 NO002				
		* Subvention politique jeunes primo accédants et façades PRO	40 000 €		35 000 €
		TOTAL DU COMPTE 20422.70	40 000 €	0 €	35 000 €
20422	94 NO002				
		* Subvention restauration façades des commerces (2000 € max par dossier)			10 000 €
		TOTAL DU COMPTE 20422.94	0 €	0 €	10 000 €
20422	821 NO002				
		* Aide acquisition vélo électrique			50 000 €
		TOTAL DU COMPTE 20422.821	0 €	0 €	50 000 €
TOTAL GENERAL			85 000 €	-700 €	120 500 €

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
		Santé, Personnes agées et action sociale			
657362	520 NF001	Aide sociale			
		* Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : fonctionnement	306 400 €		306 400 €
		TOTAL DU COMPTE 657362.520	306 400 €	0 €	306 400 €
6745	520 NF001	Demandes exceptionnelles			
		*subvention exceptionnelle au CCAS semaine bleue		10 000 €	
		* sub excep asso caritatives Croix Rouge		2 000 €	
		* sub excep asso caritatives Restos du Cœur		2 000 €	
		* sub excep asso caritatives Secours Catholique		2 000 €	
		* sub excep asso caritatives Conférence Saint-Vincent de Paul		2 000 €	
		* sub excep asso caritatives Association Bethléem		2 000 €	
		TOTAL DU COMPTE 6745.520	0 €	20 000 €	0 €
		TOTAL GENERAL	306 400 €	20 000 €	306 400 €

BUDGET PRIMITIF 2021
Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Imputations		Commissions concernées - Organismes bénéficiaires Objet de la subvention	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
		Handicap			
6574	521	* Ciné ma différence (Partenariat de la ville avec "Ciné-ma Différence")	200 €	700 €	200 €
	NF004	* Culture et loisirs pour tous les Audomarois (fonctionnement)	700 €		700 €
		TOTAL DU COMPTE 6574.521	900 €	700 €	900 €
		TOTAL GENERAL	900 €	700 €	900 €
		TOTAL SUBVENTIONS	1 676 963 €	81 278 €	1 764 697 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20210410-dcm25-10-04-21-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Etat des participations proposées en 2020 et en 2021

BUDGET PRIMITIF 2021

Etat des subventions proposées en 2020 et en 2021

Récapitulatif

M.14		Organismes bénéficiaires	Crédits ouverts au BP en 2020	Crédits ouverts par DM en 2020	Subventions proposées au BP 2021
Nature	Fonction				
657361	255	Caisse des Ecoles	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
657362	520	C.C.A.S.	306 400,00 €	0,00 €	306 400,00 €
65738	830	Société avicole	190,00 €	0,00 €	190,00 €
65738	92	Affaires Agricoles	20 920,00 €	0,00 €	20 920,00 €
6745	92	Asso marais cordier et petite meer	0,00 €	0,00 €	5 940,00 €
6574	020	C.O.S. du Personnel Communal	58 490,00 €	0,00 €	68 000,00 €
6574	024	Relations publiques - Fêtes et Cérémonies	18 036,00 €	-7 500,00 €	17 600,00 €
6745	024	Subvention exceptionnelle - Fête médiévale	15 000,00 €	-7 500,00 €	15 000,00 €
6574	025	Prévention routière	0,00 €	1 278,00 €	150,00 €
6574	22	Foyer Socio Educatif du Collège de la Morinie	400,00 €	0,00 €	400,00 €
6574	255	Oeuvres sociales scolaires : Délégués Départ. Ed.Nat.	260,00 €	0,00 €	260,00 €
657341	255	CCAS Longuenesse Programme Réussite Educative	12 170,00 €	0,00 €	0,00 €
6574	311	Harmonie Municipale	22 000,00 €	0,00 €	19 000,00 €
6574	324	Festival d'Arts Sacrés	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
6574	33	Affaires culturelles - Centre Culturel de ST-OMER	45 050,00 €	0 €	45 050,00 €
65737	33	La Barcarolle	400 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €
6745	33	Subventions exceptionnelles Culture	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
6574	40	Sports	184 715,00 €	-5 000,00 €	193 665,00 €
6745	40	Subventions exceptionnelles sports	31 550,00 €	80 000,00 €	69 800,00 €
6574	421	Centre Aéré des Bruyères	15 500,00 €	0,00 €	15 500,00 €
6574	422	Oeuvres sociales de jeunesse - Maisons de Quartiers Centre Social et Culturel	410 950,00 €	0,00 €	421 000,00 €
6745	422	Subvention exceptionnelle Centre Social et Culturel	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
6574	520	Aides sociales diverses	3 372,00 €	0,00 €	3 572,00 €
6745	520	Sub except Aides Sociales diverses	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
6574	70	Raccordement à l'égoût, restauration de façades et façades PRO, primo accédants, audits énergétiques et regroupement petits logements, SOLIHA	31 000,00 €	-700,00 €	25 500,00 €
6574	94	Subvention restauration façades des commerces	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
20422	70	Accession à la propriété des jeunes ménages - primo accédants	40 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
20422	94	Subvention restauration façades des commerces	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
20422	821	Aide acquisition vélo électrique	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
6574	833	Ligue de Protection des Oiseaux 62	780,00 €	0,00 €	850,00 €
6574	95	Tourisme - Interventions économiques	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
6574	521	Handicap	900,00 €	700,00 €	900,00 €
TOTAL SUBVENTIONS			1 676 883,00 €	81 278,00 €	1 764 697,00 €
TOTAL PARTICIPATIONS			533 468,60 €		541 877,00 €
TOTAL GENERAL			2 291 629,60 €		2 306 574,00 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 10 AVRIL 2021 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 26
	SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 EUROS AUX ASSOCIATIONS --- CONVENTIONS FINANCIERES 2021
	Rapport de Monsieur Sébastien CAILLIAU, Conseiller Municipal Délégué
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Annie TREGOUET, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. CAILLIAU, M. JOYEZ, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, Mme JASKOWIAK, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * M. ARETHENS, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal
- * Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu, les crédits ouverts au Budget Primitif 2021 pour l'attribution de subventions aux associations ;

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret 2001-495 du 6 juin 2006, pris en application de l'article 10 de la loi du 2000-321 du 12 avril 2000 et à l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de conclure une convention financière annuelle avec les associations à qui la Ville verse une subvention supérieure à 23 000 €.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 18 janvier 2010 relatives aux relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Il vous est proposé de passer une convention pour 2021 pour les structures visées ci-dessous :

Nom de l'Organisme	BP 2021
Centre Social et Culturel de Saint-Omer	419 050 €
Comité des œuvres sociales COS	68 000 €
USPSO Football	68 000 €
Skating Club Région Audomaroise	36 000 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Valide la liste des subventions supérieures à 23 000 € pour 2021 sachant que ces montants sont votés au Budget Primitif 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières à intervenir.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : 13 AVR. 2021